Nations Unies S/PV.4630 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4630e séance
Mardi 22 octobre 2002, à 15 heures
New York

Président :	M. Belinga-Eboutou	(Cameroun)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Leplinskiy
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Norvège	M. Sjøberg
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité

Lettre datée du 21 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1179)

02-65457 (F)

La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nteturuye (Burundi) : Monsieur le Président, c'est avec joie et fierté que la délégation du Burundi vous voit présider en ce moment le Conseil de sécurité. Le Cameroun est un pays frère dont nous connaissons l'engagement vis-à-vis des objectifs de l'ONU et l'attachement aux idéaux de paix et de sécurité en Afrique centrale.

C'est également l'occasion qui m'est offerte pour saluer la Bulgarie pour le leadership dont elle a fait preuve lors de la présidence du Conseil au cours du mois précédent.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite ce matin par le Ministre Rodolphe Adada, de la République du Congo, au nom de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

L'Afrique centrale a besoin de paix et de sécurité. Le Conseil de sécurité est témoin plus que tous les autres organes du système des Nations Unies, lui qui régulièrement examine la situation de conflit dans laquelle se trouvent presque tous les pays de la sous-région.

Outre les bureaux des représentants du Secrétaire général ouverts dans nos pays, outre le Programme des Nations Unies pour le développement et autres programmes et diverses institutions du système des Nations Unies, outre les envoyés spéciaux et représentants du Secrétaire général, le Secrétaire général répondant au voeu des États membres de la CEEAC et se référant à la résolution 46/37 B de l'Assemblée générale, a créé, en date du 28 mai 1992, le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale avec pour objectif principal de promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique centrale à travers les mesures de confiance et la limitation des armements.

Depuis lors, le Comité a été pour nos pays d'une utilité inestimable, notamment en servant de cadre de rencontre et de discussion entre les autorités et les experts de la sous-région, afin d'analyser ensemble les voies et moyens de stabiliser nos États à travers la coopération, non seulement dans les secteurs de paix et de sécurité, mais aussi dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratisation et de la bonne gouvernance.

Sans les services de secrétariat et sans l'appui de toute sorte que le Comité consultatif a mis à la disposition des États Membres, il n'aurait pas été possible de participer aux séminaires et conférences dans la poursuite des objectifs de la CEEAC tels qu'exposés par le Gouvernement de la République du Cameroun, au nom de la CEEAC, lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je ne reviendrai pas sur les conclusions des différentes conférences, des divers séminaires organisés depuis la mise sur pied du Comité consultatif, mais je voudrais ne citer que les principales décisions prises sous l'égide du Comité et dont l'application effective constitue un défi pour notre sous-région, si nous voulons réellement construire et rétablir la paix en Afrique centrale.

Il s'agit de l'adoption et de la signature, en 1996, du Pacte de non-agression entre neuf pays de la CEEAC; de la création du Mécanisme d'alerte rapide de pays de l'Afrique centrale (MARAC); de la création, le 25 février 1999 à Yaoundé, du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), signé à Malabo, en Guinée équatoriale, le 25 juin 2000, par les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC; de la création d'un centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale; et enfin, de la création d'un Parlement sous-régional en Afrique centrale.

Les instruments juridiques du système des Nations Unies, ainsi que les organes pertinents de la CEEAC et les conclusions des conférences et séminaires, doivent nous permettre d'atteindre des résultats tangibles, aujourd'hui, sur le terrain.

Pour ma délégation, les domaines de préoccupation qui requièrent une attention particulière de la part de nos États et avec le soutien des Nations Unies en ce moment où des processus de paix, porteurs d'espoirs, sont engagés dans divers pays en conflit en Afrique centrale, peuvent se résumer à trois : premièrement, la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Deuxièmement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, et enfin l'établissement de la confiance entre les pays de la sous-région.

Concernant la lutte contre le trafic des armes légères, cette question a été abordée à l'occasion de deux séminaires sous-régionaux, à savoir le séminaire sous-régional de haut niveau sur l'examen et la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, séminaire tenu à Yaoundé du 19 au 21 juillet 1999, et la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, tenue à N'Djamena du 25 au 27 octobre 1999. Dans son programme de travail pour la période 2002-2006, le Comité consultatif permanent prévoit un séminaire sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et un atelier sur le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et le registre sur les dépenses militaires. Le Burundi est prêt à apporter sa contribution lors de ce séminaire.

Les armes qui circulent dans notre région, à cause de l'errance d'armées entières et des rébellions ainsi que de la présence de groupes armés incontrôlés – y compris, à certains moments, dans les camps de réfugiés – contribuent à alimenter les conflits et à soumettre les populations civiles à des actes de terrorisme aveugle et de déstabilisation économique et sociale du monde rural. De même, les ravages causés par les mines antipersonnel en Afrique centrale sont une constante préoccupation. Il importe que nos pays adhèrent à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Deuxièmement, concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des anciens combattants, tous les processus de paix engagés dans les pays de l'Afrique centrale prévoient chaque fois une opération DDR, qui est l'une des composantes les plus délicates de ces processus. Que ce soit en Angola, en République démocratique du Congo, au Burundi, en République du Congo, en République centrafricaine, au Rwanda, au Tchad, le passage de l'état de confrontation armée à l'état de construction de la paix exige beaucoup de lucidité et des dirigeants vraiment engagés en faveur de la paix et ayant une vision pour l'avenir de nos États et de nos peuples. Le soutien politique et technique de la part du Conseil de sécurité et de toute la communauté internationale est, à ce stade, crucial. Le cas de la République démocratique du Congo, où des dizaines de milliers de groupes armés et de milices font la concurrence aux autres dizaines de milliers de forces étatiques, servira de test à cet effet. Tout indique, heureusement, que le retrait des troupes étrangères actuellement en cours en République démocratique du Congo va ouvrir la voie à la neutralisation de ces groupes armés selon les dispositions de l'Accord de Lusaka.

À cet effet, je me réjouis de l'existence du Programme multinational de démobilisation et de réintégration pour lequel la Banque mondiale et l'Union européenne prévoient un financement allant jusqu'à 500 millions de dollars en faveur de l'Afrique centrale, entre 2002 et 2006. Je saisis cette occasion pour saluer la présence parmi nous de M. Emmanuel Mbi, et pour saluer à travers lui le rôle ô combien positif de la Banque mondiale dans notre sous-région en général et au Burundi en particulier, où M. Mbi est considéré comme un messager de la paix, aux côtés des médiateurs qui oeuvrent au chevet de la paix au Burundi.

Troisièmement, s'agissant de l'établissement de la confiance entre pays de la sous-région, si nous devions ici faire une sorte de confession publique, je dirais que les pays d'Afrique centrale se sont automarginalisés par le fait même de leur méfiance les uns envers les autres, par le retard mis par certains dirigeants politiques à comprendre que le peuple mérite le respect. Les manquements au respect du citoyen ont fait que la région a connu l'un des pires génocides du siècle ainsi que les dictatures les plus cruelles de l'histoire du continent africain.

Nos États doivent donc évoluer avec le temps. Les processus de normalisation en cours dans la sous-région doivent déboucher sur la réconciliation intérieure de chaque pays, la paix sur les frontières, le retour chez eux des réfugiés et des déplacés intérieurs, et le développement intégré de nos économies, y compris l'utilisation saine et transparente des immenses ressources naturelles de l'Afrique centrale, pour le bien de nos populations. C'est pour cette raison que le Gouvernement du Burundi estime que le moment est venu, peut-être, de commencer les consultations nécessaires en vue de la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs et autour.

Nous demandons que l'ONU apporte son concours à cette oeuvre de redynamisation et de stabilisation de la vie politique, sociale et économique de cette partie de l'Afrique, en mettant en oeuvre un système efficace de diplomatie préventive et un mécanisme d'alerte rapide, afin que les drames qui ont caractérisé notre sous-région ne se répètent plus. Peut-être faudra-t-il penser enfin à la création d'un observatoire régional contre le génocide en Afrique centrale.

Toutes ces idées seront précisées lorsque les armes se seront tues et lorsque les décisions prises au cours des conférences et des sommets dans le cadre du Comité consultatif permanent et de la CEEAC seront appliquées, lorsque les accords internes de paix et de réconciliation, les accords bilatéraux de normalisation des relations diplomatiques et les accords sous-régionaux de coopération et d'intégration économique seront redynamisés et réadaptés et lorsqu'ils seront mis en application et réellement respectés par tous les signataires, pour le bien de nos peuples et de nos États.

Et pour mieux appréhender l'atmosphère véritable qui prévaut dans la région, des visites comme celles que le Conseil de sécurité a effectuées dans la région des Grands Lacs en mai 2001 et mai 2002 centrale sont à encourager.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Tchad. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Koumtog Laotegguelnodji (Tchad) : S. E. M. Mahamat Saleh Annadif, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine, ne peut, pour des raisons de calendrier, prendre part à ce débat public consacré à l'Afrique centrale. Néanmoins, tout en présentant ses excuses au Conseil, il m'a chargé de lui livrer ce message :

> « Je voudrais, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, féliciter le Président du Conseil de sécurité pour son accession à la présidence du Conseil et pour avoir pris l'initiative louable d'organiser un débat public du Conseil, consacré à l'Afrique centrale.
>
> Enfant de la sous-région d'Afrique centrale, Monsieur le Président, vous connaissez mieux que quiconque tous les problèmes de sécurité, de paix et de développement qui assaillent l'Afrique centrale, pourtant réputée pour être l'une des sous-régions d'Afrique la mieux dotée par la nature, en ressources et en potentialités de développement de tous genres.
>
> Votre initiative de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale en matière de maintien de la paix et de la sécurité, honore toute l'Afrique, particulièrement les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).
>
> Permettez-moi de porter à votre attention et à celle de vos collègues, membres du Conseil de sécurité, que la situation entre les deux pays voisins et frères, la République du Tchad et la République centrafricaine, évolue dans la bonne direction de paix et de sécurité.
>
> Cette heureuse évolution est principalement un dividende du récent Sommet des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, tenu le 2 octobre 2002 à Libreville, en République gabonaise.
>
> Le Gouvernement tchadien, quant à lui, a commencé à mettre en oeuvre les engagements pris au cours de ce Sommet. C'est ainsi qu'il a pris des contacts avec des pays amis, dont l'un avec qui des pourparlers très avancés sont engagés, en vue de trouver une solution d'exil à M. Bozize, actuellement réfugié au Tchad.
>
> D'autres engagements pris à Libreville, notamment au plan de la sécurité et militaire, seront respectés et mis en oeuvre, en coopération avec la République centrafricaine pour ce qui concerne les "engagements", dont l'application relève de la coopération bilatérale.
>
> Je saisis l'occasion de ce débat public pour rendre un vibrant hommage aux hautes autorités gabonaises, au Gouvernement et au peuple gabonais pour avoir contribué sans cesse à ramener la paix aux frontières tchado-centrafricaines. Pour ne citer que ces deux exemples récents : hier, c'était la Commission de vérification et d'évaluation de la situation prévalant à la frontière nord tchado-centrafricaine que le Gabon a parrainé jusqu'à son terme. Aujourd'hui, c'est le Sommet des chefs d'État consacré au même problème, que le Gabon a abrité.

Je voudrais également remercier les hautes autorités des pays de la sous-région et le Mali qui ont accepté de dégager leurs éléments militaires pour faire partie d'un contingent de 300 à 350 éléments, retenu lors du Sommet de Libreville.

La paix ne sera totale et la sécurité garantie aux frontières des deux pays que si tous les "engagements du Sommet de Libreville" sont traduits dans les faits. C'est pourquoi je lance un appel à votre institution, le Conseil de sécurité, et à la communauté internationale pour aider la République tchadienne et la République centrafricaine à disposer des moyens adéquats pour la mise en oeuvre des "engagements de Libreville".

Certes, beaucoup d'efforts ont été consentis et continuent de l'être par l'Organisation des Nations Unies, pour arrêter les conflits, consolider la paix et la sécurité dans la sous-région d'Afrique centrale. Mais tant que subsistent des situations qui mettent en péril la paix et la sécurité dans la sous-région, les États concernés se tourneront vers vous, Monsieur le Président, et vers votre institution, le Conseil de sécurité, pour les aider à trouver des solutions durables, porteuses d'espoir pour les peuples de l'Afrique centrale. »

Monsieur le Président, je vous remercie pour m'avoir permis de vous livrer ce message, et d'ajouter qu'au nom de ma délégation, je m'associe pleinement à la déclaration de M. Rodolphe Adada, Ministre de la République du Congo et Président du Conseil des ministres, pour la déclaration qu'il a faite au nom de notre Communauté.

Le Président : Je remercie le représentant du Tchad pour sa déclaration. Je donne la parole à M. Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Union africaine, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kébé : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter les remerciements de M. Amara Essy, Président par intérim de la Commission de l'Union africaine, pour l'invitation que vous avez eu l'amabilité de lui adresser à prendre part à ce débat public. II regrette sincèrement n'avoir pas pu faire le déplacement à New York, à cause d'engagements auxquels il avait au préalable souscrit. C'est pourquoi il m'a demandé de le représenter à vos assises.

Ce faisant, je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, et à travers vous, à votre pays, le Cameroun, mes vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

L'Union africaine accueille favorablement ce débat et lui apporte son appui plein et entier parce qu'elle considère qu'il constitue le premier pas d'une série de rencontres futures entre le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales en matière de paix et de sécurité. Ce faisant, ce débat s'inscrit en droite ligne dans les objectifs du Groupe de travail sur l'Afrique que le Conseil a établi, sous la présidence de l'Ambassadeur Jagdish Koojul.

Ce débat vient à son heure, au moment où la sous-région de l'Afrique centrale qui n'a épargné aucun effort pour apaiser les tensions et restaurer des relations normales entre ses membres, a décidé de déployer en République centrafricaine une Force internationale d'observation, chargée, entre autres, d'assurer la sécurité le long de la frontière commune entre le Tchad et la République centrafricaine. L'adoption, le 18 octobre dernier, de la déclaration présidentielle S/PRST/2002/28, par laquelle le Conseil donne son appui au déploiement de la Force internationale d'observation, est un témoignage éloquent de ce que les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales peuvent faire ensemble en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Ce qui nous semble primordial dans ce partenariat, c'est le principe du partage des charges ou du fardeau des opérations de maintien de la paix. En aucun cas, l'ONU ne doit donner l'impression de se décharger de sa responsabilité première en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce principe est aujourd'hui plus que jamais d'actualité en Afrique centrale. Il faudrait, dans le cadre de ce partenariat, voir dans quelle mesure le Conseil peut prendre le relais des mécanismes régionaux ou sous-régionaux aussi rapidement et aussi efficacement lorsque les limites financières et logistiques de ces derniers ne leur permettent pas de mener à leur terme les opérations de maintien de la paix qu'ils ont initiées.

L'engagement de plus en plus résolu des chefs d'État africains de rendre plus effectif et opérationnel le Mécanisme continental de prévention, de gestion et de règlement des conflits trouve son illustration dans

l'adoption, par la première session ordinaire de la Conférence de l'Union à Durban, du Protocole établissant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce Protocole définit les mécanismes sous-régionaux de gestion des conflits comme faisant partie intégrante du Mécanisme continental à qui est dévolue la responsabilité première de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. La relation organique qui lie le mécanisme continental aux mécanismes sous-régionaux vise, premièrement, à harmoniser ou coordonner les activités des mécanismes sous-régionaux en matière de paix, de sécurité et de stabilité; deuxièmement, à assurer un réel partenariat entre les mécanismes sous-régionaux et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le cadre du mandat de ce dernier.

L'Afrique centrale a été, pendant des décennies, déchirée par des conflits de toute nature. Cette instabilité chronique a compromis, depuis toujours, les efforts de développement économique et social en dépit des énormes potentialités que renferme la région. Consciente du fait que la paix et la stabilité politiques constituent une condition *sine qua non* pour le développement, la région de l'Afrique centrale a établi plusieurs cadres et mécanismes de coopération régionale en matière de paix, de sécurité, d'intégration économique et de développement.

Pour appuyer ces efforts et accompagner les dirigeants de l'Afrique centrale dans leur quête de stabilité et de développement, l'Union africaine, qui a depuis toujours travaillé en étroite coopération avec les organisations sous-régionales, de même qu'avec les représentants des Nations Unies sur le terrain, propose ce qui suit : premièrement, assurer la mise en oeuvre rapide et effective de toutes les résolutions relatives au processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi; deuxièmement, développer une politique des Nations Unies coordonnée et cohérente en Afrique centrale qui impliquerait l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social à travers le Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, et les institutions financières internationales, dans le cadre de la reconstruction des pays de la sous-région; troisièmement, renforcer les relations de coopération entre toutes les organisations de la sous-région – la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des pays des Grands Lacs; quatrièmement, rendre opérationnel le Conseil de paix et de sécurité, établi dans le cadre de la CEEAC, et établir des relations de travail entre celui-ci et les différents départements et institutions des Nations Unies; cinquièmement, trouver, avec l'assistance de la communauté internationale, une solution régionale rapide au problème des réfugiés et des personnes déplacées dans la sous-région.

L'Union africaine est favorable à toute nouvelle initiative qui serait prise, dans cette enceinte, avec les États membres, pour appuyer et renforcer les efforts inlassables que ces derniers ont entrepris, depuis des décennies, pour ramener la paix et la stabilité dans leur région et lancer des projets de développement économique et social.

Le Président : Je remercie l'Observateur permanent de l'Union africaine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole à M. Cosme Nelson, Secrétaire général adjoint de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

M. Cosme : Je voudrais à mon tour m'associer aux déclarations faites par M. Rodolphe Adada, Président du Conseil des ministres de la CEEAC, et à l'ensemble des déclarations faites par les ministres de notre sous-région.

L'organisation d'une séance publique sur « la coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale en matière de maintien de la paix et de la sécurité » par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies témoigne une fois de plus de la volonté de toute la communauté internationale d'aider notre sous-région, l'Afrique centrale, à sortir du cercle vicieux des conflits incessants qui minent sérieusement toute initiative tendant vers un développement durable.

Qu'il me soit donc permis, Monsieur le Président, de vous dire notre joie de vous voir présider le Conseil. C'est une fierté, non seulement pour votre pays, le Cameroun, mais aussi pour toute notre sous-région d'Afrique centrale, et nous nous en réjouissons. Notre joie est d'autant plus grande que parmi les cinq nouveaux pays membres non permanents du Conseil de sécurité figure un autre État de notre Communauté, l'Angola. Nous le félicitons en même temps que l'Allemagne, le Chili, l'Espagne et le Pakistan.

Par ailleurs, notre Communauté accueille avec sérénité le jugement rendu par la Cour internationale de Justice de La Haye dans l'affaire de Bakassi qui opposait le Cameroun et le Nigéria. Ce jugement accepté par les deux parties, symbolise, encore une fois, la capacité de la communauté internationale d'éliminer par des moyens pacifiques les causes des tensions dans cette partie de notre continent. C'est dire que la paix s'installe lentement en Afrique, au profit de ses populations et par des voies pacifiques.

La CEEAC, espace connu pour ses potentialités et qui s'étend sur les 11 pays de l'Afrique centrale, est un espace perturbé, comme nous l'avons bien entendu. Certains parmi ces États ont connu plusieurs décennies de conflit. Je citerai, par exemple, le cas de l'Angola. C'est une des raisons pour lesquelles notre Communauté se sent concernée par les questions de paix et de sécurité et les questions d'après conflit.

La position stratégique qui est offerte à notre sous-région la place dans une situation charnière entre l'Afrique du Nord et l'Afrique australe d'une part, et entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, d'autre part. C'est dire que la paix et la sécurité de notre sous-région conditionnent la stabilité de toutes les autres sous-régions, et donc de tout le continent. C'est dans ce contexte que nos chefs d'État et de gouvernement appuyés par le système des Nations Unies ont décidé d'accorder une place de choix à la dimension politique et sécuritaire comme prélude au développement de la sous-région.

En effet, c'est le 28 novembre 1986, face à la double nécessité d'oeuvrer à l'instauration d'un climat de paix, de coopération et de prospérité, d'une part, et de poursuivre et d'intensifier l'action multiforme de l'ONU en Afrique centrale, d'autre part, que les chefs d'État et de gouvernement de notre communauté ont soumis à l'Organisation des Nations Unies un programme visant à identifier et à mettre en oeuvre plusieurs mesures destinées à renforcer la confiance, la sécurité et le développement de notre sous-région. C'est ainsi que, du 15 au 19 février 1988, s'est tenue à Lomé, sous l'égide de l'ONU, la première conférence sur le thème de la sécurité et du développement et de la promotion de la confiance entre les États de la CEAAC.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rappeler que c'était dans ce cadre qu'à travers l'application de la résolution 46/37 B du 6 décembre 1991 de l'Assemblée générale de l'ONU et à la demande de nos États Membres que le Secrétariat général de l'ONU a mis sur pied un Comité consultatif permanent, pour aider notre sous-région à faire face aux questions de sécurité au niveau de l'Afrique centrale. C'est également dans cette logique que nos chefs d'État et de gouvernement ont adopté à l'unanimité, en septembre 1993 à Libreville, le Pacte de non-agression, signé le 8 juillet 1996, par les 9 pays sur les 11 que compte notre communauté. De cela résulte la mise sur pied d'un Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité, ainsi qu'un Pacte d'assistance mutuelle, qui a été signé par nos chefs d'État, le 24 février 2000, à Malabo.

Le Conseil de paix et de sécurité (COPAX) constitue l'élément principal de notre architecture de paix et de sécurité en Afrique centrale. C'est un mécanisme de prévention, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité au niveau régional. Le COPAX est doté de trois instruments dont la mise en oeuvre progressive nécessite particulièrement l'appui de la communauté internationale. Je me réfère à la Commission de défense et de sécurité, qui est chargée d'examiner toutes les questions administratives, techniques et logistiques de maintien de la paix en Afrique centrale et d'en évaluer les besoins.

Me référant à la CDS, je voudrais en profiter pour dire que dans ces cadres, nos chefs d'état-major préparent à l'heure actuelle un exercice militaire conjoint dénommé « Biyongho 2003 ». Cet exercice, qui aura lieu au Gabon en juin 2003, a été suivi d'une Conférence de planification qui vient d'avoir lieu à Franceville et à Libreville du 7 au 12 octobre 2002 et dont la planification principale est programmée pour février 2003 et avril 2003. Ici aussi, nous saurons compter sur votre appui pour que cet exercice soit un succès et nous y tenons car il s'agit là d'un prélude à la mise en puissance d'une future Force multinationale d'Afrique centrale.

Cette force, qui est donc le deuxième instrument du COPAX, est constituée de contingents nationaux interarmées, de police, de gendarmerie et de modules civils des États membres de la CEEAC, en vue d'accomplir des missions de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire. Une formation régulière de ces forces en attente, dans les États membres de la CEEAC contribuerait à leur préparation effective et à toutes les missions qui leur sont confiées, aussi bien

qu'à leur déploiement en cas de besoin. C'est dans ce cadre que nous situons l'assistance prévue par la Banque mondiale et l'Union européenne, dans le cadre du projet MDRP. Par ailleurs, nous croyons aussi que la lutte effective contre le trafic et le commerce illicite des armes légères s'intégrerait bien dans ce processus de formation.

Enfin, le Mécanisme d'alerte rapide est un instrument d'observation, de surveillance, de prévention des crises et des conflits dans notre sous-région, et c'est l'instrument chargé de la collecte et de l'analyse de tous les événements de la sous-région aux fins de déclencher des alertes. Pour son fonctionnement, le Mécanisme d'alerte rapide dispose d'une structure centrale dont le siège est à Libreville et qui a été gracieusement mis à notre disposition par la République gabonaise. La CEEAC voudrait ici renouveler ses remerciements au Ministre de la défense, ici présent, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères, pour leur diligence. De plus, une assistance en vue du renforcement institutionnel de ces mécanismes vient d'être approuvée dans le cadre du neuvième Fonds européen de développement et donc dans le cadre de la coopération régionale Union européenne/pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Pour compléter tous ces instruments, les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont doté notre architecture de paix et de sécurité de l'Afrique centrale des outils complémentaires. Je me réfère là au Pacte d'assistance mutuelle, cet instrument qui engage les États à se prêter mutuellement assistance pour leur défense contre toute menace d'agression ou toute agression armée, au réseau de parlementaires de l'Afrique centrale, prélude au Parlement sous-régional et au Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, dont le siège est à Yaoundé (Cameroun).

Dans le souci de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Assemblée générale de l'ONU a octroyé à la CEAAC le statut d'observateur au titre de sa résolution 55/161 du 12 décembre 2000, un mois après que les termes de coopération entre l'ONU et la CEEAC ont été définis par la résolution 55/22 du 10 novembre 2000. Ces faits nous associent ainsi à l'ensemble des débats et des décisions prises par l'ONU.

La CEEAC ne saurait ignorer les nombreuses initiatives, aussi bien onusiennes que sous-régionales, qui ont largement contribué à l'amélioration progressive que connaît notre sous-région en matière de paix et de sécurité. C'est pourquoi elle se félicite de l'évolution positive de la situation en Angola, marquée par la signature d'un Mémorandum d'accord additionnel au Protocole de Lusaka pour la cessation des hostilités et le règlement des questions militaires en suspens. Ces nouvelles dispositions, qui ont permis la participation de tous les acteurs politiques du pays à la gestion des affaires de l'État, est un gage certain pour la consolidation de la réconciliation nationale et la reconstruction de l'Angola.

En ce qui concerne le Burundi, la CEEAC souhaite que le cycle de négociations en cours à Dar es-Salaam entre le Gouvernement burundais et les deux derniers mouvements rebelles soit le dernier devant déboucher sur une signature d'un cessez-le-feu pour que le peuple burundais retrouve enfin la tranquillité qui lui a tant manqué depuis bientôt une décennie.

Notre communauté se félicite de l'avancée significative qui a eu lieu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et les encourage à respecter leurs engagements et à normaliser leurs relations réciproques en vue du rétablissement de la confiance mutuelle afin que les deux peuples retrouvent la joie d'une vie paisible.

La CEEAC constate avec joie l'amélioration générale intervenue en matière de paix et de sécurité en République démocratique du Congo après la tenue du dialogue national inclusif, marquée par le retour progressif des réfugiés et des personnes déplacées, la poursuite du ramassage des armes de guerre, la démobilisation, le processus de réinsertion des anciens militaires et la tenue des élections générales dans le calme qui ont débouché sur la mise en place de nouvelles institutions républicaines.

La CEEAC félicite également la République centrafricaine et le Tchad et les encourage à continuer à oeuvrer à la recherche d'une solution négociée pour le règlement du différend qui les oppose, en appliquant les recommandations issues de la réunion de Libreville du 2 octobre 2002, sous la médiation du Président El Hadj Omar Bongo. Elle les encourage dans ce sens.

La CEEAC reste néanmoins préoccupée par la recrudescence de la violence enregistrée dans les combats opposant le Gouvernement tchadien au

Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad. Elle demande aux parties de respecter les engagements pris et exhorte l'ONU de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir à l'entente et à la réconciliation.

La CEEAC demande enfin à l'Organisation des Nations Unies de soutenir les programmes de développement des pays qui ne sont pas directement affectés par les guerres et d'initier des programmes de financement, de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de réintégration et de réinstallation des ex-combattants dans des pays qui sont en situation postconflit.

Nous venons de présenter succinctement notre architecture de la paix et nos principaux besoins y relatifs. Nous demandons donc le renforcement de nos liens par une coopération accrue entre nos deux institutions. Nous devons pour cela instaurer une coopération de proximité. Et pour que ce soit possible, il nous faudra réduire ensemble la distance qui sépare New York et Libreville, et cela, en renforçant les activités de notre Communauté par des appuis concrets à travers les structures et les différents départements de l'Organisation des Nations Unies et la contribution et l'assistance de l'ensemble de la communauté internationale.

Enfin, nous voudrions souhaiter que des rencontres similaires se tiennent périodiquement afin de permettre d'évaluer ensemble les progrès accomplis dans la recherche de la paix et de la sécurité dans notre sous-région.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général adjoint de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Williamson (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais discuter de certains défis qu'il incombe à la région d'Afrique centrale de relever. Je tiens également à souligner le fait que seuls des États-nations prospères permettront d'instaurer la stabilité régionale. Plusieurs États de l'Afrique centrale sortent actuellement d'une période d'instabilité, voire de guerre ouverte. Des mesures historiques ont été prises afin d'amener d'anciennes factions armées et leurs voisins vers la paix, mais il demeure encore de nombreux problèmes. La réintégration des anciens combattants dans leur pays ou dans leur ville d'origine constitue un de ces défis considérables.

Le défi posé par le rapatriement et la réintégration des anciens combattants, qui sont dans de nombreux cas devenus des personnes déplacées, est particulièrement important. C'est un défi auquel le Conseil de sécurité devra de plus en plus souvent faire face. Même si des États voisins en Afrique centrale s'acheminent actuellement vers la paix, les conflits sous-régionaux, tels que celui qui a lieu à Uvira (République démocratique du Congo), constituent une source de crainte et de violence au niveau local. Ils pourraient être à l'origine d'une reprise des combats entre les pays de l'Afrique centrale.

Pour terminer, j'aimerais parler d'un point qui a été soulevé dans la note d'information que la présidence a distribuée et qui mentionne les multiples bureaux des Nations Unies dans la région ainsi que les six différents représentants du Secrétaire général pourvus de mandats dans la région.

L'Afrique centrale connaît aujourd'hui des changements considérables. Les États voisins de la République démocratique du Congo ont récemment retiré leurs forces militaires du pays. L'Angola émerge actuellement d'une guerre interne de plusieurs décennies. Le récent Sommet de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, qui s'est tenu à Libreville et qui a traité de la situation entre le Tchad et la République centrafricaine, a montré quel type de contribution les organisations régionales pouvaient apporter pour régler les conflits dans la région. Nous les exhortons à poursuivre ces efforts, et nous étudierons pour notre part les manières de contribuer aux efforts de ces organisations pour parvenir à la paix dans toute l'Afrique centrale. Mais il ne faut pas se leurrer et penser que le conflit entre les États de la région ne constitue plus une menace. Plusieurs États demeurent en effet handicapés par l'absence de la bonne gouvernance et de l'État de droit et par un mépris total pour les droits de l'homme.

Un des objectifs que nous poursuivons ici aujourd'hui est de renforcer la coopération entre les organisations régionales, la communauté internationale et le système des Nations Unies. Mais, pour ce faire, nous devons faire preuve de franchise : la coopération régionale ne verra le jour que sur des bases solides érigées par des États sains et opérationnels. Il s'agit d'États-nations disposant de gouvernements transparents et cohésifs qui reposent sur la primauté du droit, un système judiciaire indépendant et actif et une armée de métier distincte de la vie civile. On ne pourra

réaliser une coopération régionale solide entre les États de l'Afrique centrale que lorsque toutes les nations de la région atteindront un seuil de stabilité et d'intégrité et lorsque ces pays pourront garantir la sécurité à tous leurs citoyens. Il ne nous est pas possible de fournir une aide bilatérale ou multilatérale à des nations qui ne sont pas encore opérationnelles et prospères.

La région de l'Afrique centrale doit maintenant faire face à un défi complexe et majeur : tracer la voie de la paix. Les récents accords de paix signés en République démocratique du Congo contiennent des dispositions spécifiques et détaillées prévoyant le retour des troupes étrangères dans leur pays d'origine et celui des anciens combattants dans leur région d'origine. Le succès de ces plans ne dépend pas que de la séparation des forces; il convient de bien accueillir les individus qui rentrent chez eux après des mois ou des années si l'on veut que leur réintégration soit définitive. La région doit à tout prix éviter que des milliers et des milliers de personnes soient déplacées de manière permanente.

Nous avons tous parfaitement conscience du coût énorme des guerres et des conflits dans la région de l'Afrique centrale, aussi bien sur le plan des souffrances humaines que sur le plan monétaire. L'année dernière, l'ONU a dépensé 296,5 millions de dollars pour son opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo seulement, et le Gouvernement des États-Unis a fourni 83,4 millions de dollars sur cette somme. En outre, le Gouvernement des États-Unis a dépensé 34 millions de dollars l'année dernière pour l'aide aux personnes déplacées dans la région de l'Afrique centrale, sans compter l'aide fournie à l'Angola. Il s'agit là de sommes importantes et je les cite parce qu'elles révèlent l'ampleur des problèmes auxquels la région est confrontée en raison des conflits.

Les États-Unis saisissent cette occasion pour encourager les pays confrontés au problème de la réintégration des anciens combattants à collaborer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec d'autres institutions compétentes afin de surveiller la sécurité et la sûreté des anciens combattants qui rentrent dans leurs foyers. Il faudra qu'une tierce partie impartiale vérifie la sécurité des anciens combattants afin qu'une véritable réintégration soit possible.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas relâcher nos efforts et ne pas accorder d'importance aux récents progrès. Il suffit de voir la violence récente des combats à Uvira, en République démocratique du Congo, entre les Maï Maï, le RCD-Goma et les autres groupes armés et qui ont augmenté l'instabilité et les tensions ainsi que le risque de voir la violence faire tache d'huile au Burundi et au Rwanda. C'est la raison pour laquelle il est impératif que les parties mettent immédiatement fin aux hostilités sans conditions préalables. Le Gouvernement des États-Unis exhorte le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Gouvernement du Rwanda à exercer leur influence sur toutes les parties afin qu'elles s'abstiennent de toute action qui pourrait exacerber la situation.

Enfin, je note qu'il y a six représentants ou envoyés spéciaux du Secrétaire général dans la région de l'Afrique centrale. Je suggère que nous profitions de ce débat pour prendre du recul et examiner les mandats de ces représentants et envoyés afin de nous assurer que les activités des Nations Unies dans la région sont des activités cohérentes et efficaces. Je compte demander au Secrétaire général de faire savoir au Conseil de sécurité quels sont les objectifs de ces bureaux et quels sont les critères sur lesquels il se base pour la réalisation de ces objectifs. Je vais également demander des critères spécifiques concernant la demande que vient de faire le Conseil de sécurité relativement à l'utilisation des bons offices d'un Représentant spécial du Secrétaire général qui doit servir de médiateur à Uvira, en République démocratique du Congo.

Maintenant que l'Angola connaît la paix et que les troupes étrangères se retirent de la République démocratique du Congo, la région de l'Afrique centrale mérite des éloges. Si la dynamique de paix peut se maintenir, il sera alors possible de remédier à la fragilité de la région de l'Afrique centrale. À présent, les acteurs régionaux doivent s'atteler à la tâche difficile qui consiste à mettre en place les conditions de la paix. Il s'agit là d'un travail très difficile qui consiste à mettre en place des États à même de fonctionner afin d'assurer la sécurité de tous leurs citoyens. Ceci consiste également à organiser l'accueil de ceux qui ont été déplacés par la guerre. Dans toutes ces entreprises, ils pourront compter sur notre plein appui.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Alors qu'il parlait de l'Afrique au cours d'un de ses voyages sur le continent africain, le Ministre des affaires étrangères britannique, M. Jack Straw, a dit :

> « L'Afrique est importante. Elle est importante si l'on veut voir la stabilité dans le monde. On ne peut pas avoir quatre continents qui vont de l'avant alors qu'un continent recule. »

Je voudrais paraphraser cette citation pour dire que toutes les sous-régions d'Afrique doivent aller de l'avant, au même rythme plus ou moins, pour que l'Afrique puisse progresser. Par conséquent, tout programme visant à renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et les différentes régions de l'Afrique est le bienvenu et doit être encouragé.

En janvier de cette année, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique avec la participation de plusieurs ministres d'Afrique et d'ailleurs, afin de débattre des conflits en Afrique en présence de M. Amara Essy, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et maintenant Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine. À la suite de cette séance, le Conseil a créé un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui a un mandat très clair, à savoir se pencher sur la question de la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales et régionales africaines.

La séance d'aujourd'hui est par conséquent particulièrement importante, surtout si l'on tient compte de la présence parmi nous d'un grand nombre de ministres des affaires étrangères de la région de l'Afrique centrale ainsi que de représentants des institutions de Bretton Woods et du Programme des Nations Unies pour le développement. Nous sommes particulièrement heureux de voir le Président du Conseil économique et social assis à la table du Conseil. Nous souhaitons très chaleureusement la bienvenue à tous ces représentants.

Monsieur le Président, nous souhaiterions également vous remercier pour la note d'information qui a été préparée par votre délégation. Elle nous a été d'un grand secours pour nous préparer à ce débat.

Comme d'autres régions, plusieurs pays d'Afrique centrale sont encore confrontés à des conflits armés ou à d'autres formes d'instabilité qui continuent de faire des victimes et d'endommager les infrastructures économiques. Ceux des pays de la région où la paix règne souffrent des effets indirects de l'instabilité que connaissent leurs voisins.

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui a été créée en octobre 1983, a réuni 11 pays de la région d'Afrique centrale et, bien que la coopération en matière de défense et de sécurité n'ait pas été rigoureuse dans la région, les pays de la région ont entrepris plusieurs efforts pour essayer de régler les problèmes de sécurité découlant des conflits au Tchad, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en République centrafricaine, au Burundi, en Angola, ainsi qu'en République du Congo.

Avec l'aide de l'ONU et grâce au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui a été créé en 1992, neuf pays d'Afrique centrale ont signé le Pacte de non-agression en juillet 1996 à Yaoundé. Plus récemment, en juillet 1999, le Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX) a adopté son mécanisme d'alerte rapide en tant qu'instrument de base de la diplomatie préventive dans la région.

Pour permettre au COPAX de fonctionner, on l'a doté de trois instruments : premièrement, le mécanisme d'alerte rapide dont le siège est à Libreville, qui surveille la situation dans la région et qui peut prendre des mesures décisives afin de prévenir tout désaccord éventuel qui pourrait dégénérer en conflit ouvert; deuxièmement, la Commission de défense et de sécurité, qui s'occupe des questions administratives et des questions de logistique en rapport avec le maintien de la paix; et, enfin, la Force multinationale de l'Afrique centrale chargée d'exécuter des missions de paix, de sécurité et des missions humanitaires.

En mai 2002, l'OUA – qui est maintenant l'Union africaine – a organisé une réunion consultative des organisations régionales sur la coopération en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits à Addis-Abeba. Cette réunion a identifié les domaines où l'on pourrait renforcer les organisations sous-régionales et où leur coopération avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et l'ONU pourrait être améliorée.

Nous apprécions grandement le rôle joué par les missions des Nations Unies en Afrique centrale en matière de gestion et de prévention des conflits à grande échelle. Les missions au Congo, au Burundi et au Rwanda; le Bureau d'appui des Nations Unies pour

la consolidation de la paix en République centrafricaine; et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs font beaucoup pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Toutefois, il est encore possible d'accroître l'interaction et la concertation entre les bureaux des Nations Unies et les organisations sous-régionales afin d'en arriver à une plus grande synergie qui profiterait à la région.

Je voudrais souligner certains des domaines où une plus grande coopération pourrait être avantageuse. En premier lieu, en faisant appel à l'aide et aux compétences nécessaires, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, y compris la CEEAC, pourraient travailler en collaboration étroite avec l'ONU sur la base de l'avantage comparatif dans le domaine de la sensibilisation, des actions préventives et du rétablissement de la paix.

En deuxième lieu, les institutions sous-régionales, dans une situation donnée, pourraient jouer un rôle important en disant à l'ONU si la situation exige de l'Organisation qu'elle joue un rôle de chef de file ou un rôle de simple coordonnateur. Les rôles respectifs de l'ONU et des organisations régionales pourraient ainsi être clairement définis dès qu'un nouveau conflit s'amorce.

Troisièmement, le système d'alerte rapide du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) doit encore être mis au point et renforcé. Il est urgent d'accorder à ce système une aide financière, une formation appropriée et un appui logistique pour qu'il soit pleinement opérationnel. Le système d'alerte rapide du COPAX doit être en mesure d'alerter la CEEAC, l'Union africaine et l'ONU, dans cet ordre de priorité, dès les premières phases de toute situation potentielle de conflit. Le succès d'un système d'alerte rapide dépend également de la volonté politique des dirigeants, qui doivent être disposés à regarder au-delà de leurs intérêts nationaux immédiats afin de forger des alliances régionales en faveur de la paix, de la stabilité et du développement. Nous notons avec plaisir que les chefs d'État de la région de l'Afrique centrale ont signé un pacte d'assistance mutuelle, s'engageant à s'aider mutuellement contre les menaces d'une agression armée.

Quatrièmement, il faut appuyer les efforts que fait l'Afrique pour s'organiser au niveau sous-régional en vue d'élaborer ses propres capacités de maintien de la paix.

Cinquièmement, avec une aide appropriée, la CEEAC pourrait être équipée pour fournir des informations pertinentes sur la prolifération des armes légères illicites dans la région afin de lutter contre le trafic illicite de ces armes qui, comme nous le savons tous, font des ravages dans cette partie du continent.

Sixièmement, de même, concernant l'exploitation illégale des ressources naturelles des divers pays de la région, la CEEAC peut se voir accorder un rôle prééminent de surveillance des activités des entreprises et des particuliers engagés dans ces activités criminelles.

Septièmement, avec une aide appropriée, la CEEAC pourrait mettre au point une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme.

Huitièmement, l'ONU et les organisations sous-régionales de l'Afrique centrale peuvent également coopérer dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion afin d'assurer le caractère irréversible des processus de paix. Une telle coopération permettrait de définir une approche régionale du problème des anciens combattants.

Neuvièmement, le problème des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés en Afrique centrale, comme dans toute autre région, pourrait aussi être abordé globalement sur une base régionale avec l'étroite coopération et collaboration des organismes pertinents de l'ONU et des institutions sous-régionales respectives.

Dixièmement, dans les situation d'après conflit, l'ONU, le Conseil économique et social, en particulier, et les organisations sous-régionales doivent coordonner leurs efforts en faveur des activités de consolidation de la paix, de reconstruction et de relèvement. Les organisations sous-régionales, avec une planification appropriée et une bonne compréhension de la situation, peuvent devenir la branche opérationnelle de l'ONU dans la région.

La région de l'Afrique centrale possède une base riche et un grand potentiel de développement. Il est regrettable que sept des 11 pays de la région soient, ou aient été, mêlés à des conflits. Il existe cependant des signes positifs que la région est en mesure d'aller de l'avant et qu'elle le veut. Le récent sommet, au cours duquel il a été décidé de déployer des forces

multinationales en République centrafricaine afin d'aider le Gouvernement à consolider la paix et à relever l'économie, ainsi que les mesures prises propres à établir la confiance entre les pays de la région, sont des pas importants dans cette direction. Il est de notre devoir et du devoir de l'ONU d'accorder un plein appui afin de veiller à ce que ces activités soient pleinement mises en oeuvre.

M. Jiang Jiang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux invités venus des pays africains et des organisations régionales. Je souhaite également remercier la délégation du Cameroun d'avoir organisé cette séance publique et d'avoir préparé les documents relatifs à cette réunion.

Il existe de nombreux pays et des ressources abondantes en Afrique centrale, région dont la paix et la stabilité ont toujours été l'une des principales préoccupations du Conseil de sécurité. Ces dernières années, l'ONU a fait des progrès, à un degré inégal, dans ses opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo, en Angola et en République centrafricaine. Toutefois, la situation en Afrique centrale reste grave. Des conflits armés ne sont toujours pas résolus. La pauvreté et la maladie continuent de ravager des pays de la région. Le relèvement économique est une tâche ardue et de longue haleine.

Aujourd'hui, il est extrêmement important que le Conseil de sécurité procède à des échanges de vues avec les pays africains, ainsi qu'avec les organisations régionales, renforçant la coopération et maintenant la paix et la sécurité régionales.

Nous nous félicitons de voir qu'au cours de ces dernières années, les pays africains ont fait beaucoup d'efforts pour jouer leur rôle dans le système de sécurité collective, en prévenant ensemble des conflits et en coopérant pour promouvoir le développement, comme la communauté internationale l'a largement reconnu.

L'Union africaine, créée en juillet dernier, reflète le vif désir des peuples africains de chercher à régler les problèmes africains en comptant sur eux-mêmes collectivement. Il existe une multitude d'organisations économiques, régionales et de coopération. Et, ces dernières années, des mécanismes de maintien de la paix et de la sécurité ont aussi été mis en place, ce qui a joué un grand rôle dans la neutralisation des conflits régionaux.

Le conflit en Angola est pratiquement terminé, et le processus de paix a de bonnes chances de se concrétiser. Il faut donc reconnaître tous les efforts consentis par les organisations régionales africaines.

Le conflit en République démocratique du Congo est sur la bonne voie. L'ONU et l'Afrique du Sud, en tant que tierce partie chargée d'exercer un mécanisme de surveillance, jouent un rôle central.

L'organisation régionale de l'Afrique centrale a récemment décidé d'envoyer une force de surveillance en République centrafricaine, ce qui permettra certainement d'y calmer la situation.

Nous avons toujours pensé que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit – et c'est là une responsabilité à laquelle il ne peut se dérober – régler ces problèmes en Afrique. C'est pourquoi nous appuyons la thèse que le Conseil de sécurité, lorsqu'il règle les questions relatives aux conflits qui sévissent en Afrique, doit renforcer sa coopération et sa coordination avec l'Union africaine et avec d'autres organisations sous-régionales, tenir dûment compte des vues des peuples africains et élaborer collectivement des stratégies de règlement des conflits en question.

Nous espérons que les missions pertinentes de l'ONU, aussi bien que ses bureaux, continueront de renforcer leurs communications, coordination et coopération avec l'Union africaine et avec les autres organisations sous-régionales en Afrique centrale.

Dans le même ordre d'idées, nous croyons que l'instauration de la paix et de la sécurité est intimement liée à la question du développement. La pauvreté et le fossé économique ont, dans une grande mesure, abouti au sous-développement des pays d'Afrique centrale. Ce sont tout à la fois les causes profondes et certaines des conséquences des conflits incessants qui sévissent dans cette région.

La communauté internationale doit s'intéresser de près à la question. Il faut reconnaître que la mondialisation économique a eu un impact négatif sur les pays africains, et le fait est que ces pays sont de plus en plus marginalisés.

Ce n'est qu'en accroissant l'aide au développement, notamment l'assistance budgétaire

humanitaire, en faveur de ces pays africains, et en les aidant à développer leurs économies, à s'arracher à la pauvreté et à consolider la paix, que l'on pourra poser les bases solides d'un règlement global des conflits.

Nous saluons et appuyons le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique adopté par les pays africains en juillet de l'année dernière. Nous étions également heureux de voir que, pour la première fois cette année, l'Assemblée générale a examiné en même temps les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ce qui montre que l'ONU accorde une attention de plus en plus grande au règlement des problèmes de l'Afrique.

La promotion de la paix et du développement dans la région de l'Afrique et le renforcement de notre coopération avec les pays africains sont une part importante de la politique étrangère chinoise. Le Forum de coopération sino-africain, qui s'est tenu à Pékin en octobre 2000, ainsi que ses activités de suivi se sont harmonieusement déroulés. Le Gouvernement chinois a toujours fourni, dans les limites de ses capacités, un appui nécessaire aux pays africains. La Chine a signé un accord sur l'allégement de la dette d'un montant de 10 milliards de dollars avec plus de 30 pays de l'Afrique centrale et d'autres sous-régions et a pour ainsi dire honoré ses engagements.

Récemment, le Gouvernement chinois a également décidé d'accroître sa participation à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). À l'avenir, le Gouvernement chinois continuera de renforcer sa constante coopération avec les pays de l'Afrique centrale, à appuyer l'ONU pour consolider la coopération et la coordination afin d'apporter une contribution accrue à la paix, à la stabilité et au développement dans la région.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et du document d'orientation très précieux (S/2002/1179) sur le sujet à l'examen. Nous nous félicitons également de la présence des ministres des affaires étrangères des États de l'Afrique centrale.

Il est effectivement fort regrettable qu'une série de conflits armés aient ravagé la région de l'Afrique centrale, certains pendant plusieurs années, aboutissant tous à de terribles conséquences humanitaires, sociales, économiques, sécuritaires et politiques. Il est grand temps que la région, et le continent africain en général, jouissent de la paix et de la sécurité.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a consacré beaucoup d'attention au règlement des différends dans la région de l'Afrique centrale. Le Conseil a créé cinq missions de maintien ou de rétablissement de la paix dans la région, sur les 12 missions déployées sur l'ensemble du continent africain. Si c'est un signe révélateur, cela l'est de l'attention particulière accordée par le Conseil de sécurité au règlement des différends dans cette région et à l'instauration de la paix et de la sécurité. La région de l'Afrique centrale mérite l'attention que lui accordent le système des Nations Unies en général, et l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en particulier. Je me félicite également du rôle très important joué par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, par ses propres efforts et par ceux de ses envoyés et représentants personnels.

La Syrie se félicite de la création de l'Union africaine et de ce que certains de ses organes ont commencé à fonctionner. Nous sommes confiants que l'Union poursuivra les efforts entamés par son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine, afin de trouver des solutions définitives aux divers problèmes du continent.

Outre les efforts régionaux, des efforts ont également été déployés au niveau sous-régional. Mais ces efforts ont souvent souffert du manque de ressources, de l'escalade des conflits et du fait que certains des regroupements économiques formés entre les États africains n'ont pas été en mesure de régler ces problèmes. À cet égard, la Syrie considère que nous devons renforcer et améliorer les capacités des États africains, de l'Union africaine et de ses organes récemment établis de façon à ce qu'ils puissent faire face aux crises, les régler, les gérer et assurer la sécurité collective.

La création du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) reflète l'urgente nécessité de coopérer avec l'ONU en matière de prévention, de règlement et de gestion des conflits en Afrique centrale, de s'attaquer aux situations postconflits, au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation, et d'appuyer les progrès sur la voie du maintien de la paix.

L'expérience a montré qu'il faut traiter d'une façon plus globale les conflits dans les États de

l'Afrique centrale et ne pas se limiter au pays considéré, mais au contraire en tenant constamment compte du contexte, étant donné les liens étroits existant entre les pays voisins, qui renferment les causes profondes des conflits et leur règlement.

La Syrie se félicite des visites de haut niveau effectuées par les dirigeants des pays de la région dans les États voisins pour régler les différends de façon pacifique et rétablir la confiance mutuelle et de bonnes relations dans un esprit d'amitié et de bon voisinage et dans le plein respect des dispositions pertinentes de la Charte et de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Elles comprennent la visite du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo à Bujumbura, au Burundi, qui a abouti à des résultats très positifs pour les deux pays.

Nous nous félicitons également des accords récemment signés entre plusieurs États de la région, qui augurent tous d'un règlement pacifique des conflits. Ils comprennent le récent Accord de Pretoria sur la région des Grands Lacs, qui réaffirme les accords fondamentaux précédents, tels que ceux signés à Lusaka, à Sun City et à Pretoria. La République sud-africaine et la Tanzanie ont joué un rôle très important en organisant et en rapprochant les parties au conflit afin de faciliter la conclusion de ces accords et de les mettre en oeuvre.

Nous nous félicitons également de l'Accord de Luanda du 6 septembre 2002 entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda qui aboutira au retrait des forces ougandaises de la République démocratique du Congo, à la coopération et à la normalisation des relations entre les deux pays. Nous nous félicitons également des conférences au sommet entre les chefs d'État de la région, comme le sommet régional sur le Burundi, tenu à Dar es-Salaam (Tanzanie), le 7 octobre 2002. C'est un premier pas vers un accord de cessez-le-feu global incluant toutes les parties et une avancée vers la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha.

Nous nous félicitons également de la tenue du sommet de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à Libreville, au Gabon, le 2 octobre 2002, qui a examiné la situation entre la République centrafricaine et le Tchad. Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité s'est félicité (voir S/2002/PRST/28) de la tenue de ce sommet et de ses conclusions et a appuyé ses résolutions, notamment celle de déployer une Force internationale d'observation forte de 300 à 350 hommes venant du Gabon, du Cameroun, de la République du Congo, de Guinée équatoriale et du Mali. Cet effort sous-régional, auquel contribuent les États africains, est extrêmement important pour maintenir la paix et la sécurité dans la région.

Cette force nouvelle poursuivra les tâches entamées par son prédécesseur de la Communauté des États sahélo-sahariens également devenue une force africaine en vertu d'une décision adoptée lors de la réunion ministérielle de la commission de règlement des conflits et avalisée au Sommet de l'Union africaine à Durban, en Afrique du Sud.

Les forces ont joué un rôle très important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en République centrafricaine. La Communauté des États sahélo-sahariens a accompli des efforts considérables pour parvenir à la réconciliation nationale entre toutes les parties.

Nous voudrions mentionner les efforts de la Jamahiriya arabe libyenne, qui a récemment reçu le Président du Tchad, M. Idriss Deby, et le Président de la République centrafricaine, M. Ange-Félix Patassé, en sa qualité de Président actuel de la Communauté des États sahélo-sahariens. Elle mène aussi des efforts pour établir les contacts internationaux nécessaires afin de retirer les forces de la Communauté des États sahélo-sahariens et de permettre à la nouvelle force d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de protéger le Président démocratiquement élu et les institutions de l'État, de faire face aux problèmes politiques et sociaux que doit affronter la République centrafricaine, et d'apporter le soutien financier nécessaire, dont ils ont un immense besoin, et qui est l'un des éléments les plus importants de la stabilité dans la région.

La Syrie estime que la communauté internationale devrait donner aux États africains les moyens de déployer des forces internationales africaines dans les États de la région, afin de régler les différends africains, comme cela a récemment été le cas en République centrafricaine, et qu'elle devrait aussi encourager et soutenir les initiatives africaines dans le règlement des différends sur ce continent.

Il nous faut rechercher des solutions efficaces pour lutter contre les véritables causes des conflits dans la région, et nous pensons également que les

recommandations du Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique devraient être prises en considération. Nous souhaiterions aussi rendre hommage aux efforts de l'Ambassadeur Koonjul, Président du Groupe de travail, à cet égard.

Nous devons aussi dépasser les solutions limitées et envisager des solutions plus globales, en coopération avec d'autres organes de l'ONU comme le Conseil économique et social. Il est aussi très important de ne pas sous-estimer le rôle des organisations internationales, des organisations et des pays donateurs, ainsi que l'importance de l'assistance fournie par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les institutions de Bretton Woods dans la reconstruction des économies des États de la région, afin que leurs peuples puissent récolter les dividendes de la paix, encourager les mesures de renforcement de la confiance, et instaurer une paix et un développement durables.

Pour parvenir à cet objectif, nous devons garantir un règlement rapide des conflits locaux, et soutenir l'intégration économique régionale, encourager le commerce régional et mettre fin aux opérations commerciales menées par des éléments criminels qui souhaiteraient exploiter les richesses des pays concernés. Cela ouvrira la voie à des formes de commerce légitimes et transparentes, qui supplanteront l'exploitation illégale des ressources naturelles et des richesses de certains de ces pays.

Nous soutenons la fourniture d'une assistance aux pays d'Afrique centrale afin de leur donner les moyens de négocier et de régler eux-mêmes leurs différends, pour qu'ils puissent jouer un rôle important dans l'intégration africaine, à la mesure de leur position géographique stratégique, et qu'ils puissent façonner leur propre destin, hors du contrôle et de l'hégémonie d'autres pays.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les facilitateurs, qui ont entrepris des efforts considérables pour parvenir à un accord entre les pays concernés et les divers groupes au sein de ces États, et je voudrais aussi rendre hommage aux efforts des États de la région et de leurs dirigeants, qui n'ont épargné aucun effort à titre personnel pour parvenir à la réconciliation nationale.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite en premier lieu vous adresser les remerciements de ma délégation pour avoir organisé la séance publique d'aujourd'hui sur le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, rendre hommage à la présence des ministres de la région à notre réunion d'aujourd'hui.

L'Ambassadeur du Danemark a déjà fait une déclaration à cette séance au nom de l'Union européenne, et bien entendu l'Irlande s'associe pleinement à cette déclaration.

Le monde n'a pas encore achevé de s'acquitter de ses devoirs et de sa dette à l'égard de la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale. Comme l'a noté le Président, l'Afrique centrale détient le triste record de voir que 7 des 11 pays qui la composent ont subi ces dernières années des conflits ruineux et dévastateurs. Le coût de ces conflits s'est élevé à la perte d'innombrables vies, à des souffrances indicibles, à la destruction d'une grande part des économies. Un désastre humanitaire sans parallèle à notre époque s'est abattu sur cette région.

À présent, malgré tous les graves problèmes qui se posent, il existe dans toute l'Afrique centrale une véritable occasion et un espoir qui pourraient permettre la reconstruction et la guérison. C'est une occasion qui ne doit pas être manquée. C'est une occasion qui doit être pleinement saisie, et pas seulement par tous les pays de la région des Grands Lacs ou d'Afrique centrale, mais par l'ONU et par le monde.

Les trois organisations régionales de la sous-région – la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs – doivent être vivement encouragées et soutenues. Tout particulièrement, la réactivation de la CEEAC doit être fermement encouragée. Les organisations régionales auront un rôle très important à jouer dans la période à venir, pour consolider et instaurer fermement la paix.

À la séance ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue en août dernier à Bangui, les ministres de 10 pays d'Afrique centrale ont souligné l'importance de la création du

Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) et ont exhorté les pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole à le faire sans attendre. Les ministres ont aussi exprimé leur profonde préoccupation devant la persistance des conflits armés dans la sous-région et souligné l'importance du renforcement des relations régionales, afin d'atténuer les tensions et de lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières.

Sur la coopération régionale et la coopération entre l'ONU et la sous-région, il y a quatre points que je voudrais souligner tout particulièrement aujourd'hui au nom de l'Irlande.

Premièrement, la coopération régionale constitue un élément déterminant de la consolidation de la paix en Afrique centrale. Beaucoup a été fait sans bruit dans la région – comme nous l'ont dit de nombreux orateurs ce matin –, depuis des cours de formation et des patrouilles conjointes le long de la frontière jusqu'à des réunions au sommet sur les questions de sécurité. Mais il est clairement démontré que dans la région les conflits intra-étatiques se transforment rapidement en conflit interétatiques. Dans de nombreux cas, il existe les liens ethniques et linguistiques les plus étroits entre les pays de la région.

Il ne faut donc pas s'étonner que les conséquences de la guerre et de la violence se soient étendues ces dernières années pour embraser presque toute la sous-région. De nombreuses mesures pourraient être prises maintenant par la communauté internationale pour aider à lutter contre les causes fondamentales des conflits, notamment par la convocation, à bref délai, d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. De nombreux obstacles ne peuvent être surmontés de manière efficace que si l'on mène des actions conjointes portant sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; la tragédie des réfugiés dans la région; la reconstruction économique; la question des ressources; et par un renforcement de la coopération. Les conséquences de la guerre, si on les laisse s'envenimer, ne peuvent que trop facilement conduire à la poursuite de l'instabilité et des conflits.

Deuxièmement, l'ONU et la communauté internationale tout entière doivent fermement et activement soutenir une coopération régionale renforcée en Afrique centrale. La création de l'Union africaine, bien sûr, étaiera ce processus. Mais le soutien de la communauté internationale ne peut être décousu ou timide; la prévention des conflits ne passe pas seulement par la création de systèmes d'alerte ou de procédures opérationnelles rapides, même si ces derniers sont importants. Elle doit aussi comprendre des politiques structurelles de prévention des conflits, la promotion d'action régionales conjointes et le déploiement des ressources nécessaires.

Le Secrétaire général, dans le compte rendu intérimaire qu'il a publié en juillet sur l'application des recommandations contenues dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, nous a rappelé à juste titre que la mobilisation de l'appui international en faveur des efforts de paix est un élément essentiel. Il en va notamment ainsi pour l'Afrique centrale.

Troisièmement, nous avons besoin d'une cohérence plus grande au sein de l'ONU, y compris au niveau intergouvernemental, afin d'appuyer les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits aux plans national et régional en Afrique centrale. Cela ne signifie pas uniquement d'intégrer les bilans communs de pays dans les programmes des Nations Unies pour le développement, qui – effectivement – abordent ces questions de conflits, mais aussi de bénéficier d'un appui indispensable sous forme de ressources nécessaires de la part de la communauté internationale. Trop souvent, au sein du Conseil de sécurité nous avons reçu des exposés émanant du Secrétariat ou du Bureau de la coordination des affaires humanitaires faisant état du fait que les appels lancés par l'ONU pour le financement des programmes dans des zones de conflits ou des programmes de consolidation de la paix n'ont été – au mieux – que partiellement financés. Certains donateurs n'ont pas toujours donné suite aux engagements qu'ils avaient pris; la République centrafricaine et le Burundi en sont des exemples évidents. Il faut davantage de cohérence, d'orientation et de détermination en la matière. Les nouveaux groupes de travail du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social sur le règlement des conflits en Afrique auront un rôle très important à jouer à cet égard.

La sous-région de l'Afrique centrale est un exemple patent de la nécessité d'une plus grande cohérence et d'une plus grande souplesse de la part de la communauté internationale. Nous avons réalisé récemment des progrès encourageants à cet égard. Les décisions qui ont été prises par la Banque mondiale et

le Fonds européen de développement ainsi que par d’autres organes concernant le Burundi et la République démocratique du Congo, par exemple, doivent être accueillies chaleureusement. Le cadre d’analyse des conflits dans lequel s’inscrit la Banque est un élément dont nous devons nous féliciter également. Mais le constat général demeure : il est nécessaire d’assouplir les conditionnalités en ce qui concerne le financement des situations d’après conflit, il faut veiller à ce que les fonds promis par les donateurs soient libérés rapidement, et il faut promouvoir, avec toute la célérité requise, les capacités administratives, les investissements en ressources humaines ainsi que l’allégement du fardeau de la dette dans la région de l’Afrique centrale.

Quatrièmement, le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent appuyer la coopération économique régionale dans toute la mesure possible. L’Union européenne s’y emploie de façon active dans le cadre de l’Accord de Cotonou. Consolider la paix signifie également aider la région de l’Afrique centrale afin qu’elle ait la possibilité de jouer un rôle véritable et équitable tant au sein des économies africaine et mondiale. La coopération régionale dans des programmes économiques, la mise en commun des ressources et le partage des coûts des infrastructures semblent on ne peut plus logiques.

Un partenariat renforcé entre le système des Nations Unies et l’Afrique centrale est l’une des tâches les plus importantes auxquelles se heurte cette Organisation dans sa quête de la paix et du développement durable en Afrique. Mais cela exige principalement une volonté politique de la part des États Membres, et nous, au sein du Conseil de sécurité, avons notre propre rôle fondamental à jouer. Nous le devons à l’Afrique centrale ainsi qu’aux peuples de cette région.

M. Traoré (Guinée) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous remercier d’avoir organisé, à juste raison, la présente séance publique consacrée au renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l’Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité. Je voudrais également saluer la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères de la République centrafricaine, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, de la République gabonaise et de la République de Guinée équatoriale, dont la contribution est un gage de succès de nos travaux.

Je ne saurais passer sous silence la présence du Directeur régional de la Banque mondiale, du Président du Conseil économique et social, de la représentante du Programme des Nations Unies pour le développement et des autres participants, dont les différentes interventions ont rehaussé le niveau de nos débats.

Pour comprendre la nécessité d’une coopération accrue entre le système des Nations Unies et l’Afrique centrale, il paraît utile de relever quelques éléments qui caractérisent la complexité de la situation dans cette sous-région du continent africain pourtant dotée d’immenses ressources minières, hydrauliques et agricoles.

Au fil du temps et par la force des événements, l’Afrique centrale est devenue l’une des préoccupations majeures de l’Organisation des Nations Unies. Malgré quelques progrès encourageants, plusieurs foyers de tensions y persistent, affectant ainsi l’équilibre sous-régional, avec pour corollaire une situation humanitaire gravement préoccupante.

Il est désormais établi, en effet, que la convoitise des richesses minières, le fardeau de la dette, la détérioration des termes de l’échange, les problèmes liés à la gouvernance et à la pauvreté sont au nombre des facteurs qui expliquent la cause des conflits actuels.

Ma délégation note pour le déplorer que 7 des 11 pays de l’Afrique centrale sont ou ont été en proie à des conflits intra ou interétatiques. Ainsi, des 12 missions de maintien, de consolidation et de rétablissement de la paix, 5 sont domiciliées en Afrique centrale. À cela s’ajoute la présence de six représentants du Secrétaire général sur la vingtaine.

Cette présence de l’Organisation des Nations Unies traduit l’importance qu’elle accorde au règlement des conflits en Afrique centrale, mais aussi sa volonté de renforcer constamment les moyens pour faire face à ces crises récurrentes.

À cet égard, ma délégation se réjouit du succès enregistré aux plans diplomatique, politique et militaire dans la région des Grands Lacs, avec la mise en oeuvre des Accords de Pretoria et de Luanda conclus entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, d’une part, et entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l’Ouganda, de l’autre.

Cette évolution contraste, hélas, avec la situation sur le terrain dans l'est de la République démocratique du Congo qui ne cesse de se détériorer dangereusement. Nous exhortons l'Afrique du Sud et le Secrétaire général – la tierce partie – à poursuivre leurs efforts afin de surmonter les obstacles qui subsistent et de permettre le respect sans condition des engagements pris. Le Conseil de sécurité doit, pour sa part, s'assurer du bon déroulement des opérations. Le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo doit évidemment être révisé pour mieux faire face aux nouveaux défis.

Nous invitons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à poursuivre ses efforts pour la conclusion d'un accord politique global inclusif, conformément à l'esprit de Sun City. Nous encourageons le Burundi à se joindre à cette dynamique de paix en vue de la normalisation de ses relations avec la République démocratique du Congo, en matière de sécurité notamment.

En outre, la Guinée considère que l'Accord de paix conclu entre l'UNITA et le Gouvernement angolais est un exemple de clairvoyance politique qui mérite d'être suivi. Elle se félicite de l'adoption de la résolution 1439 (2002) du Conseil de sécurité portant sur la levée progressive des sanctions, qui constitue un signal positif apporté au processus de paix.

Ma délégation prend note également de la décision du Sommet des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, tenu à Libreville le 2 octobre 2002, sur le déploiement à Bangui d'un contingent multinational africain de 300 à 350 hommes. Elle souscrit à l'appel pour l'assistance aux pays fournisseurs de contingents, afin de leur permettre de mener à son terme cette opération de stabilisation de la République centrafricaine. L'Organisation des Nations Unies doit assumer sa part de responsabilité.

L'expérience nous enseigne qu'une paix retrouvée doit être consolidée, pour qu'elle soit considérée comme définitivement restaurée. Les progrès réalisés au plan politique doivent être accompagnés d'une assistance financière au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, et du relèvement économique dans les États de la région. Sans moyens adéquats, la mise en oeuvre de tout accord politique est vouée à l'échec. La volonté politique ne saurait à elle seule suffire. Cette phase requiert l'implication directe du Conseil économique et social, conformément à son mandat, ainsi que celle des agences, fonds et programmes du système des Nations Unies.

Par ailleurs, il convient d'admettre que même si les organisations sous-régionales ont souvent une vocation économique, elles ont progressivement élargi leurs compétences aux questions de sécurité et de maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies doit assurer dans ces deux domaines une coopération étroite, harmonieuse et efficace.

Compte tenu de l'interdépendance des conflits dans cette sous-région, ma délégation suggère la création d'un bureau régional des Nations Unies en Afrique centrale, chargé de la gestion intégrée des conflits, à l'instar de celui de Dakar pour l'Afrique de l'Ouest. Ce nouveau partenariat permettra de renforcer la coopération entre l'ONU d'une part, les États de la région, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale d'autre part.

Enfin, ma délégation reste convaincue de l'impérieuse nécessité de la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement durable dans la région des Grands Lacs. Celle-ci permettra d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords bilatéraux et de réfléchir à une approche intégrée du règlement des problèmes en suspens en Afrique centrale. L'ONU doit, dans cette perspective, assurer la direction du programme d'action qui en découlerait. Cela requiert un processus préparatoire serein, efficace et tourné vers l'avenir.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à vous, Monsieur le Président, pour souhaiter une chaleureuse bienvenue aux ministres qui sont venus participer à ce débat. J'espère que tout ce voyage pour venir à New York à cette séance publique a été aussi fructueux qu'ils l'espéraient. Je tiens également à joindre ma voix à celle de mes collègues qui vous ont félicité, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur l'Afrique centrale, sujet abordé pour la première fois, je crois, dans son ensemble au Conseil de sécurité. Si je ne m'abuse – nous siégeons seulement depuis deux ans au Conseil et nous n'avons pas la richesse de souvenirs institutionnels des membres permanents – c'est la première fois, d'après nos quelques recherches sur le

sujet, que le Conseil se penche sur l'Afrique centrale, plutôt que sur les situations du Burundi, du Rwanda, de la région des Grands Lacs, etc. Nous vous félicitons, par conséquent, de cette nouvelle frontière donnée aux travaux du Conseil. Nous tenons également à vous remercier de votre document d'orientation (S/2002/1179) sur la région, ainsi que le Secrétariat, qui nous l'a communiqué ce matin.

Le problème, à notre avis, est très clairement énoncé dans ce document, où vous avez été remarquablement franc, Monsieur le Président, dans le paragraphe liminaire suivant :

> « Malgré d'énormes potentialités, d'immenses ressources minières, hydrauliques et agricoles, l'Afrique centrale au sens large […] tarde à engager son développement économique et social, et projette vers le monde l'image la moins positive de toutes les sous-régions de l'Afrique. » (*S/2002/1179*)

Nous ne pouvons que vous féliciter, Monsieur le Président, pour la clarté avec laquelle vous avez exposé le problème. En même temps, la question qui nous est venue à l'esprit était de savoir comment ce débat d'aujourd'hui pouvait changer quelque chose à la situation, comment on pouvait être sûr qu'après ce débat, en fin de journée, une contribution aurait été faite au règlement des problèmes que vous avez décrits, Monsieur le Président.

Ce débat peut être utile, à notre sens, de quatre manières différentes. Premièrement, bien sûr, ce genre de débat contribue à une large sensibilisation sur le problème traité. Aujourd'hui, je suis un peu déçu par le manque de participation d'États Membres ne venant pas de cette sous-région mais le simple fait que ce débat est tenu et fait l'objet d'un compte rendu dans le *Journal des Nations Unies* et, bien sûr, dans le procès-verbal provisoire, est une garantie de visibilité. Votre document, Monsieur le Président, nous a déjà montré la multiplicité extraordinaire des initiatives prises dans la région. Vous parlez, ainsi, de la coopération régionale, fondée sur le trépied de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et vous parlez aussi, bien sûr, du rôle du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. Toutes ces informations nous paraissent très précieuses; un débat comme celui-ci permet de générer les informations dont nous avons besoin pour nous faire une idée.

Deuxièmement, un débat de ce type peut être utile s'il débouche chez nous sur l'envie d'apporter un certain degré de cohérence conceptuelle au travail réalisé par le système des Nations Unies et par les autres acteurs de la région. À vrai dire, avant d'entendre les déclarations d'aujourd'hui, nous n'avions aucune idée de la portée des initiatives prises et du travail réalisé. Je crois qu'à un certain stade, quelqu'un quelque part, dans le système des Nations Unies – nous ne savons pas vraiment qui – doit prendre la responsabilité de voir si ces différentes initiatives s'articulent bien entre elles. J'ai pensé, par exemple, à la suggestion concrète faite par l'Ambassadeur Williamson, des États-Unis, au sujet des six Représentants spéciaux du Secrétaire général présents, selon lui, dans la région. La question qui s'impose est : y a-t-il coordination entre les six ou travaillent-ils indépendamment et sans coordination? Je ne suis pas sûr de la réponse à cette question. Je me réjouis, cependant, que dans le cadre du Groupe de travail ad hoc sur l'Afrique présidé par l'Ambassadeur Koonjul, hier, la discussion ait commencé sur la façon de coordonner le travail des représentants spéciaux du Secrétaire général. J'espère que cela sera utile. Mais il ne s'agit pas seulement des représentants spéciaux, car à entendre les déclarations faites aujourd'hui, il y a un volume considérable de travaux sur le sujet et si j'ai bien entendu la traduction faite de la déclaration du Ministre de la République centrafricaine, il a lui-même souligné que compte tenu de la multiplicité des initiatives, il est essentiel de veiller à maintenir une synergie entre elles. Là encore, j'espère que le débat d'aujourd'hui permettra de mettre en synergie toutes les initiatives que nous avons vues jusqu'à présent dans la région.

La troisième façon dont ce débat peut nous aider est de nous amener à nous pencher sur les mesures concrètes de suivi que nous devrons prendre après la séance d'aujourd'hui, et après les déclarations faites aujourd'hui. À l'évidence, l'une des faiblesses structurelles de ce Conseil, nonobstant sa puissance, que nous connaissons tous, au niveau international, etc., est son incapacité de faire le suivi de l'application ou de la non-application de ses résolutions, de ses déclarations présidentielles, de ses communiqués de presse. Il n'existe tout simplement pas de mécanisme chargé de faire le suivi de tout cela. Bien entendu, nous

avons, pour la région centrafricaine, un ensemble considérable de résolutions, de déclarations présidentielles et d'appels à l'action. Une fois de plus, je crois qu'il nous faudra faire un point de toutes les décisions prises, pour voir celles que nous avons vraiment mises en oeuvre et celles que nous n'avons pas mises en oeuvre. Dans ce dernier cas, il faudra nous demander pourquoi. Pour prendre juste un exemple donné par plusieurs orateurs aujourd'hui, il est manifestement nécessaire de convoquer la conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'un des thèmes souvent repris aujourd'hui. La question est donc de savoir quand nous commencerons à travailler à l'organisation de cette conférence. Que faut-il pour en garantir le succès? Comment le Conseil devra-t-il s'y préparer? J'espère, une fois de plus, que le débat d'aujourd'hui permettra de sensibiliser suffisamment chacun de façon à engendrer un suivi de la question.

La quatrième façon dont ce débat peut s'avérer utile est de sensibiliser chacun à ses responsabilités respectives, pour permettre l'aboutissement des initiatives dans la région. Le développement, nous le savons tous, est un partenariat. C'est un partenariat avec la communauté des bailleurs de fonds, avec les pays de la région. Pour que ce partenariat puisse réussir, toutes les parties doivent être d'accord sur ce que peut faire chacune d'entre elles. Si j'ai bien compris, encore une fois, les déclarations, des pays donateurs présents ici, il m'a semblé que le message qu'ils envoyaient était plutôt nuancé, à savoir : « voilà ce que nous pouvons faire, à condition que vous fassiez cela ». Si, réellement, le débat d'aujourd'hui a pour résultat d'instaurer une meilleure compréhension dans la communauté des donateurs et les pays bénéficiaires, et bien sûr, les autres organisations – le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale – si tous peuvent s'accorder sur leur rôle respectif dans la région, ce sera un grand changement pour la région.

Pour toutes les raisons qui précèdent, nous saluons l'initiative de ce débat. Même si la participation des Membres extérieurs à la région n'a pas été à la hauteur de nos espérances, nous sommes convaincus que vous aurez, Monsieur le Président, apporté une contribution et nous espérons que le procès-verbal provisoire de cette séance représentera une ressource très précieuse pour le Conseil à l'avenir.

Le Président : Je remercie le représentant de Singapour de ses suggestions. Je crois que ces suggestions trouveront leur place dans la déclaration présidentielle.

M. Leplinskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La réunion d'aujourd'hui confirme une fois de plus la vive préoccupation de la communauté internationale et du Conseil de sécurité face à la situation en Afrique, ainsi que le désir d'élaborer une stratégie effective en matière de maintien de la paix et de développement durable en Afrique.

Nous nous inquiétons de voir que les crises nationales et internationales ont un effet déstabilisateur sur la situation de régions entières, et les États d'Afrique centrale n'en font pas exception.

Il n'existe pas de recette rapide pour venir à bout de la tâche énorme du règlement des conflits régionaux. Des efforts déterminés sur plusieurs fronts sont exigés par les amis de l'Afrique et, d'abord, par les Africains eux-mêmes, pour rompre le cercle vicieux bien connu : l'absence de développement entraîne des problèmes sociaux, l'instabilité politique et militaire, des conflits et, à terme, l'effondrement des programmes de développement.

Mais nous nous réjouissons de noter que nous sommes venus à la séance d'aujourd'hui avec quelques acquis. Grâce aux efforts de la communauté internationale, des Nations Unies et du Conseil de sécurité, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales, des succès substantiels ont été obtenus dans le règlement de la situation en Angola et, à certains égards, en République démocratique du Congo. Une médiation active est en cours pour stabiliser les relations entre la République centrafricaine et le Tchad, et il y a eu une normalisation au niveau intergouvernemental dans les relations entre les États de la région des Grands Lacs.

La Fédération de Russie relève un accroissement significatif des activités des Africains eux-mêmes en matière de prévention et de règlement des conflits, ce qui témoigne de leur volonté et de leur détermination d'assumer des responsabilités accrues dans le règlement des problèmes existants. Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité s'était félicité de la décision de déployer en République centrafricaine une Force internationale d'observation, composée essentiellement de soldats d'États d'Afrique centrale.

Un rôle important dans le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits est assumé par les organisations régionales et sous-régionales. En raison de leur proximité géographique et de leur grande connaissance de situations locales uniques, ces organisations pourraient devenir des centres de coordination d'actions de développement durable et de l'alerte rapide sur des dangers éventuels. À titre d'exemple, on peut citer la décision prise par les États d'Afrique centrale de créer un Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale et de signer d'importants documents, ainsi qu'un Pacte de non-agression et Pacte d'assistance mutuelle.

Nous jugeons important qu'on se réfère davantage aux dispositions de la Charte des Nations Unies qui encouragent les organisations régionales et sous-régionales à prendre des initiatives en matière de diplomatie préventive et de règlement pacifique des différends. Cela implique en particulier le renforcement de la pratique des opérations de maintien de la paix au niveau régional, avec l'appui du Conseil de sécurité. Naturellement, les principes pertinents de la Charte des Nations Unies doivent être respectés lors du lancement d'une mission de maintien de la paix. La conduite d'opérations impliquant le recours à la force de la part de structures régionales et sous-régionales n'est possible que s'il existe une autorisation claire du Conseil de sécurité.

La Fédération de Russie entend continuer à fournir toute l'assistance possible au règlement des problèmes en Afrique, continent aux pays duquel nous lient des relations d'amitié et, parfois, des partenariats. L'Afrique a été et demeure une priorité pour nous.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par saluer votre initiative d'organiser ce débat extrêmement intéressant et, en fait, unique à plusieurs égards. Ce n'est pas le genre de discussion à laquelle nous étions habitués au Conseil ces dernières années. Ma délégation se félicite de la présence des ministres de la République du Congo, du Gabon, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et, en particulier, du Ministre de la Guinée équatoriale, qui représente notre langue espagnole sur le continent africain. Je voudrais également saluer la contribution du Conseil économique et social, à travers son Président, et des autres organes et institutions qui ont apporté une importante contribution en la matière.

Durant notre mandat au Conseil, nous avons été frappés par le contraste existant entre la gravité des conflits dans la région d'Afrique centrale, notamment en Angola et en République démocratique du Congo, et la capacité institutionnelle de la sous-région à mener des actions de prévention et de règlement des conflits ainsi que de promotion de la paix et de la sécurité régionales. C'est pour cette raison que nous sommes heureux de noter les efforts que les Nations Unies déploient pour promouvoir des mesures de confiance entre les pays d'Afrique centrale, comme le préconise la résolution 46/37, adoptée en 1991 par l'Assemblée générale. C'est grâce à cette résolution que nous avons aujourd'hui un Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique centrale. La rencontre que ce comité tiendra demain avec les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) doit contribuer à renforcer les relations entre les Nations Unies et la région.

Nous reconnaissons qu'il y a eu plusieurs initiatives visant à renforcer la sécurité régionale. Le Pacte de non-agression a été mentionné, ainsi que le Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, et l'initiative visant à créer un système d'alerte rapide.

Mais s'il y a un élément clair qui apparaît à travers nos efforts visant à mettre en place des mécanismes de sécurité collective dans le monde entier, c'est la nécessité d'un appui politique résolu des États participant à ces arrangements institutionnels, faute de quoi, il ne sera pas possible de passer du discours académique à l'action politique, de la théorie à la pratique, et de l'imagination à la réalité. Cet élément, la volonté politique, est fondamental pour que les Nations Unies ou tout autre acteur extérieur à la région puissent s'associer à des actions de paix et de sécurité sous-régionales.

Je voudrais mentionner quelques éléments aussi fondamentaux qui ont été présentés lors d'un séminaire sur l'approche régionale face aux conflits en Afrique, tenu en août dernier, en marge de la présidence colombienne du Conseil de sécurité. Premièrement, il est nécessaire d'arriver à une définition de l'importance des régions elles-mêmes afin que les membres puissent s'identifier à la région en question, et cela permettra de créer des liens dans un grand nombre de domaines de l'activité régionale, notamment les domaines économiques et culturels, et de forger une communauté unie pour sa sécurité; ou, comme le disent

les politologues anglo-saxons, des *security communities*.

Deuxièmement, il faut que les acteurs régionaux aient une perception positive des acteurs extérieurs avec lesquels ils souhaitent s'associer pour établir un code régional de sécurité. Les acteurs extérieurs peuvent être d'autres pays ou organismes internationaux intéressés par la région.

Troisièmement, un acteur régional capable de générer et de soutenir la cohésion dans la région et de jouer le rôle de chef de file exigé par les circonstances pourrait s'avérer nécessaire.

Et quatrièmement, il faut que les intérêts des participants les plus importants et les plus influents du mécanisme de sécurité régional n'aillent pas à l'encontre de la mise au point d'une approche régionale.

Enfin, nous réaffirmons que ce sont les membres même d'une région qui doivent évaluer leurs propres besoins et décider des partenaires avec lesquels ils souhaitent travailler pour créer et renforcer leurs mécanismes de paix et de sécurité. Dans le cas de la région de l'Afrique centrale, nous pensons que les Nations Unies sont en mesure de contribuer à consolider la paix. Leur présence dans la région des Grands Lacs, en Angola et en République centrafricaine, ainsi que le travail réalisé par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, montrent la voie d'une collaboration fructueuse pour l'avenir.

Mme Arce de Jeannet (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine est très honorée par la présence des différents ministres de la région d'Afrique centrale, qui nous ont accompagnés aujourd'hui tout au long du débat relatif à la coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité. Les interventions des ministres devraient alimenter la réflexion et l'examen de tous les membres du Conseil de sécurité.

Le partenariat stratégique pour une paix durable est une initiative qui a été encouragée par le Mexique au sein du Conseil de sécurité, en vue de consolider les activités menées par les différents organes et institutions des Nations Unies. Ce partenariat peut s'appliquer au-delà du système des Nations Unies et améliorer la coopération entre notre Organisation et les autres instances régionales et sous-régionales oeuvrant en faveur du règlement des conflits et de la promotion du développement économique.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales est consacrée dans le Chapitre VIII de la Charte. L'interaction nécessaire entre ces organismes permet non seulement une meilleure connaissance de la situation sur le terrain, mais également d'établir une stratégie adaptée aux besoins. En Afrique centrale, région qui a continuellement souffert de la guerre et de la violence, il est nécessaire que les gouvernements de la région, les organismes sous-régionaux et le système des Nations Unies entreprennent une action urgente, reposant sur une mise en commun stratégique des efforts déployés pour rétablir et consolider la paix.

Consolider la paix en Afrique centrale exige que l'on porte attention à au moins trois aspects principaux : tout d'abord, le règlement des conflits, c'est-à-dire, le rétablissement de la paix; deuxièmement, la promotion du développement économique et la consolidation des institutions; et troisièmement la prévention des conflits en s'attachant à examiner ou à éliminer leurs causes. Tous ces aspects doivent reposer sur le concept de partenariat stratégique afin de garantir des résultats positifs.

Malgré les vastes ressources naturelles de la région d'Afrique centrale, il est évident qu'il n'a pas été pleinement tiré parti de la capacité régionale de les utiliser en faveur du développement, en raison de la persistance de la violence et des guerres civiles. Les situations de conflit n'ont pas seulement empêché les progrès sociaux et économiques, mais également détourné les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles à des fins illicites, notamment l'achat d'armes et le marché noir.

Changer le visage de l'Afrique centrale et la transformer en une région de paix exige un effort régional. À cette fin, il faut pouvoir compter avant tout sur la volonté des pays concernés, que ce soit au travers d'actions individuelles, bilatérales, sous-régionales, régionales ou internationales. Il ne peut y avoir d'initiative de paix couronnée de succès sans volonté politique.

Nous avons pris note des efforts déployés par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) pour s'adapter aux nouvelles réalités de la région. Sa position d'observateur auprès de l'ONU offre à cette Communauté un éventail de possibilités

d'interaction avec l'Organisation en vue d'atteindre ses objectifs. Nous encourageons ses membres à intensifier leurs activités et à renforcer leurs liens avec l'Union africaine et l'ONU.

Les efforts des Nations Unies pour renforcer les institutions et les capacités nationales afin de promouvoir le développement national et régional doivent s'accompagner de mesures efficaces de la part de la communauté internationale en faveur du développement des ressources humaines, de la mobilisation efficace des ressources financières, du transfert des technologies et de l'accès aux marchés. Dans ce contexte, ma délégation apprécie au plus haut point et appuie l'initiative des pays africains visant à créer, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un mécanisme de paix et de sécurité destiné à faire face à la vulnérabilité politique et sociale créée par les conflits. Nous estimons que l'attention que le NEPAD prête à des questions liées à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits; au rétablissement et au maintien de la paix; à la réconciliation, à la réhabilitation et à la reconstruction après le conflit; ainsi qu'à la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et des mines antipersonnel s'inscrit dans une stratégie intégrale visant à éliminer les causes des conflits en vue de consolider la paix sur le continent.

La promotion du développement économique est une condition *sine qua non*, si l'on tient compte du fait que les guerres sur le continent africain sont la cause principale de la pauvreté, des déplacements et de la destruction de communautés. En effet, la guerre a eu un impact économique immédiat qui entrave le développement et par là le bien-être économique et social des pays de la région.

Les organisations régionales et sous-régionales devraient avoir la capacité nécessaire pour aider leurs membres à surmonter les crises engendrées par la guerre. Éviter que l'Afrique centrale ne soit perçue comme une région à haut risque pour les investissements devrait être l'objectif des instances régionales. Le fait est que la coordination des activités de l'ONU et des institutions de Bretton Woods n'est pas seulement positive mais indispensable. La Commission économique pour l'Afrique de l'ONU a soutenu, jusqu'à présent, le développement économique des 53 pays africains. Les relations qu'elle entretient avec le Conseil économique et social donne la garantie d'une meilleure coordination des efforts.

Il ne fait aucun doute que l'intégration économique et le développement de structures régionales solides contribuent à éliminer les effets néfastes des conflits. Même si l'Afrique doit consacrer des ressources au rétablissement et à la consolidation de la paix, il importe que les organismes sous-régionaux et régionaux prennent des mesures pour prévenir les conflits. Créer et/ou renforcer les structures nécessaires pour prévenir les conflits est une entreprise fondamentale.

Attacher une attention appropriée aux activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR); aux processus de réconciliation; au renforcement des institutions et à la promotion du développement économique est une condition essentielle pour éliminer les causes des conflits. La société civile doit participer activement à ces activités en coordination avec les gouvernements et les divers organismes chargés de régler ces questions.

Nous encourageons les gouvernements d'Afrique centrale à continuer d'oeuvrer en vue de consolider les organisations sous-régionales, aux fins d'adapter, de redéfinir ou de renforcer les objectifs et structures de ces organes comme ils le jugent bon. Au cours du processus consistant à définir les mesures, il faudrait avoir l'apport des pays de la sous-région, qui connaissent le mieux leurs réalités et leurs besoins. Je pense que cela leur permettrait de bien énoncer leurs objectifs et d'améliorer la coordination et la complémentarité des efforts entre les différentes instances chargées de consolider la paix.

Nous saluons la décision prise par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale consistant à mettre en place de nouveaux dispositifs conçus pour répondre aux problèmes de l'Afrique. Dans cette veine, nous espérons que la réunion conjointe qui se tiendra ici, au Siège entre la Communauté et le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, permettra d'améliorer les relations entre les deux instances, permettant ainsi d'accorder une attention plus soutenue aux problèmes de la sous-région.

Le Mexique sait qu'il peut compter sur la détermination des pays d'Afrique centrale d'oeuvrer en vue de renforcer leurs dispositifs sous-régionaux et de définir les lignes directrices qui orienteront leur action. Personne n'est mieux placé que les peuples d'Afrique

centrale pour élaborer, concevoir et appliquer des mesures qui tiennent compte de leurs propres intérêts.

L'Union africaine, en suivant l'exemple de celle qui l'a précédée, l'Organisation de l'unité africaine, prend un rôle dirigeant dans des actions destinées à promouvoir la paix. Nous savons parfaitement que les partenariats stratégiques entre l'Union africaine, les différents dispositifs sous-régionaux et l'ONU permettront de faire fructifier la paix à laquelle aspirent tant de pays de cette sous-région. Nombre de pays de la région d'Afrique centrale manifestent leur volonté d'établir et de consolider la paix. Les efforts qui ont été déployés récemment par les Gouvernements de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda, d'Angola, du Burundi et de la République centrafricaine illustrent la volonté et la détermination de ces pays de parvenir à la paix. L'Union africaine dispose de l'expérience nécessaire pour appuyer les organisations sous-régionales et pour renforcer le partenariat stratégique, aux fins de trouver des solutions durables au conflit. Nous espérons que l'Union africaine tirera profit de cette expérience.

Le Mexique croit en la conviction et en la capacité des pays africains d'instaurer la paix. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'Afrique centrale montre qu'elle est attachée à la paix. Nous voudrions saisir cette occasion pour nous féliciter de ces efforts et pour réitérer l'appui du Mexique aux décisions qui sont prises par ces États en vue de faire progresser le processus de consolidation de la paix. Nous sommes persuadés que le partenariat stratégique au niveau sous-régional, associé aux actions régionales et internationales – notamment avec la volonté et la détermination des pays intéressés – permettra à l'Afrique de devenir un continent de paix. Le Conseil de sécurité devrait suivre ces actions de près et se tenir prêt à agir afin d'appuyer ces efforts.

M. Tafrov (Bulgarie) : À mon tour, je voudrais vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique du Conseil sur l'Afrique centrale et d'avoir préparé le document d'orientation qui est une base très utile pour nos débats d'aujourd'hui. Je tiens à remercier également le Secrétaire général adjoint, M. Kalomoh, pour son exposé détaillé et utile.

Il m'est particulièrement agréable de saluer la présence, à la table du Conseil, du Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Šimonović. C'est un nouvel exemple de coopération et de partenariat entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

La présence dans la salle de nombreux ministres de pays d'Afrique centrale est un témoignage de l'importance de ce débat, et je les remercie de leur importante contribution à ce débat.

Pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie pleinement à l'intervention qui a été faite ce matin par l'Ambassadrice du Danemark, au nom de l'Union européenne. À titre national, je voudrais ajouter quelques commentaires.

La Bulgarie soutient pleinement les initiatives et les institutions régionales visant à prévenir et à régler les conflits en Afrique. Les institutions régionales constituent un instrument adéquat pour assurer la paix dans les zones de crise et, ceci en partenariat avec l'Union africaine et l'ONU. À cet égard, mon pays salue l'initiative prise dans le cadre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le 2 octobre dernier, lors du Sommet de Libreville, de déployer une force internationale d'observation en République centrafricaine. Cette initiative fort louable jouit du plein soutien du Conseil de sécurité.

Je profite de l'occasion pour appeler les États Membres de l'ONU à apporter leur contribution aux pays participant à la force internationale d'observation. Mon pays estime également qu'il est approprié de réfléchir sur l'éventuelle contribution du système de l'ONU à cette initiative, par le biais du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. L'action énergique du général Cissé dans cet effort régional mérite d'être saluée.

La Bulgarie partage l'avis qu'il est nécessaire de se pencher sur la question des moyens en vue d'une coopération régionale. Le renforcement de cette coopération contribuera sans aucun doute à la pleine intégration des pays de la région dans l'économie mondiale, à la prévention des conflits, à la consolidation dans la paix dans cette zone en proie à plusieurs crises. Le potentiel de la région en termes de ressources humaines et de ressources naturelles est immense. Pour mettre à profit ces atouts, il faut que les pays de l'Afrique centrale également démontrent leur volonté politique de coopérer dans le cadre des institutions régionales.

Beaucoup d'orateurs avant moi ont parlé de la faiblesse interne que certains États de cette région éprouvent à différentes phases de leur histoire récente, qui sont à la base même des conflits de la région. Je voudrais ajouter une note concernant cet aspect des choses, avec l'analyse de laquelle je suis complètement d'accord. Les États-nations de l'Afrique centrale ne seront jamais viables sans le respect total des droits de l'homme, sans l'établissement d'un état de droit et sans la construction de sociétés et de systèmes politiques véritablement pluralistes et démocratiques.

Je crois qu'au sein du Conseil de sécurité, il existe un consensus sur la nécessité pour l'ONU de porter une attention accrue à la région d'Afrique centrale, y compris par le truchement de la consolidation des relations entre le système de l'ONU et les organisations régionales. La question qui se pose à ce moment-là est celle de savoir quelle piste envisager pour améliorer les relations entre la région d'Afrique centrale et l'ONU. Une des pistes à suivre est sans doute la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale. Dans son rapport du 17 août 2001, le Secrétaire général a fait l'inventaire des activités dans le cadre de la coopération entre cette organisation régionale et l'ONU. Les liens entre ces deux institutions devraient être maintenus et développés. L'idée d'envoyer notamment une mission interinstitutions dans les pays de la région de l'Afrique centrale, à l'instar de celle qui a été dépêchée en Afrique de l'Ouest sous l'égide de l'ancien Sous-Secrétaire général Fall, mérite d'être étudiée. Cette éventuelle mission pourrait déboucher sur un rapport contenant des recommandations visant à élaborer une approche régionale intégrée et cohérente vis-à-vis de cette partie de l'Afrique.

Une coopération approfondie entre le système de l'ONU et les organisations régionales ne saurait être possible sans la consolidation et la poursuite des progrès dans le processus de paix en République démocratique du Congo. Il convient de se féliciter des avancées significatives qui ont été réalisées récemment dans le processus de paix dans ce pays. Je pense notamment aux deux accords bilatéraux entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les Gouvernements rwandais et ougandais. Les Accords de Pretoria et de Luanda créent une nouvelle dynamique extrêmement encourageante et positive dans le processus de paix en République démocratique du Congo. Ils constituent de nouvelles possibilités que la communauté internationale se doit de soutenir sans réserve.

La Bulgarie salue également la bonne volonté manifestée par les pays concernés au cours de ces derniers mois et les efforts louables de l'Afrique du Sud et de l'Angola visant à promouvoir la paix dans la République démocratique du Congo. Vu la nouvelle dynamique créée, la Bulgarie appuie pleinement le nouveau concept d'opération de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) présenté dans le rapport spécial du Secrétaire général, et souscrit à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle l'effectif total de la MONUC soit porté à 8 700 personnes.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour le document de fond que vous nous avez distribué et pour votre initiative d'organiser cette séance publique, car cela nous permet de maintenir l'Afrique centrale au premier rang des préoccupations du Conseil.

Le Royaume-Uni souscrit à la déclaration du Président de l'Union européenne. Nous nous félicitons de la présence parmi nous des ministres et de leur contribution à notre débat. Comme l'orateur précédent, je me réjouis de voir parmi nous aujourd'hui le Président du Conseil économique et social (ECOSOC), M. Šimonović.

Comme l'ont dit les orateurs précédents, la réunion d'aujourd'hui vise avant tout à établir des liens efficaces et opérationnels. Ma délégation a, à maintes reprises, réaffirmé à quel point le Royaume-Uni considère qu'il est fondamental pour le Conseil de sécurité et l'ECOSOC d'établir une plus grande coordination. Cette coordination est importante en soi, mais elle illustre aussi ce qui est désormais un lieu commun dans notre théorie, voire dans notre pratique : la paix, la sécurité et le développement économique sont étroitement liés. Il convient donc d'aborder ces questions simultanément.

Ces liens sont certainement une réalité que les populations de nombreux pays africains vivent au quotidien et les gouvernements africains ont intégré cette donnée majeure dans deux initiatives clefs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans les domaines de la paix et de la sécurité et de la bonne gouvernance économique et

politique. Il n’est donc pas surprenant que la Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC) soient en train de redéfinir leur rôle afin de tenir compte de la sécurité collective. En effet, le développement économique de la région ne sera pas assuré si l’on ne s’attaque pas au conflit.

Il y a d’autres liens que nous devons examiner, notamment entre les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux pour traiter des questions du conflit et du développement. Je pense qu’il convient de créer ici un échange à double sens. Les efforts au niveau sous-régional peuvent donner une certaine forme, ainsi qu’une certaine substance, à l’initiative du NEPAD. Des organisations sous-régionales efficaces seront une composante essentielle de l’Union africaine. Dans l’autre direction, le NEPAD et l’Union africaine peuvent créer un environnement propice à des efforts sous-régionaux et nationaux ainsi qu’un cadre pour l’appui international. Le Royaume-Uni se réjouirait également que la région et les groupes de travail de l’ECOSOC sur l’Afrique contribuent directement aux travaux du Conseil de Sécurité. Dans le même temps, nous devons aussi nous assurer que toutes les parties du système utilisent leurs points forts et que l’on évite les doubles emplois. Les organisations sous-régionales d’Afrique centrale doivent définir leur rôle conformément à leur avantage comparatif. Comment peuvent-elles s’intégrer dans les initiatives du NEPAD et dans le mécanisme d’examen par des pairs en Afrique mis en place par le NEPAD, et comment peut-il y avoir une interaction entre ces différentes organisations sous-régionales?

Le Conseil s’est félicité des efforts menés par la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC) afin d’atténuer la tension entre la République d’Afrique centrale et le Tchad en déployant une force d’observation internationale. Il s’agit là d’une preuve concrète de sa volonté politique. Nous espérons que cette force travaillera en liaison étroite avec les mécanismes des Nations Unies sur le terrain.

Nous nous félicitons surtout des efforts déployés pour revitaliser la coopération dans la région d’Afrique centrale étant donné qu’il existe un lien étroit entre les problèmes des pays de la région et leur potentiel. Mais l’élargissement des mécanismes régionaux et de leurs attributions ne servira à rien s’il n’y a pas un objectif commun sous-jacent. Dans une grande partie de la région, on considère toujours que les relations de bon voisinage ne sont aucunement bénéfiques, c’est-à-dire que les gains économiques ou sécuritaires de mon voisin se font à mon détriment. Cela est évidemment faux, compte tenu de l’absence de sécurité physique et économique de tant de personnes dans la région. Il convient de mettre en place autre chose que de nouvelles structures si l’on veut rompre ce cycle de méfiance et d’opportunisme étroit.

Les peuples d’Afrique centrale ont avant tout besoin d’une vision énonçant les avantages mutuels qui pourraient découler de la paix et de la coopération et de l’impact potentiel de stratégies justes et à long terme pour développer les énormes ressources naturelles de la région. Cela doit former le ciment de la coopération régionale. C’est à ce moment-là que l’on pourra essayer de voir comment la communauté internationale peut apporter son aide. Il convient également de coordonner les apports internationaux au-delà des frontières nationales et des fonctions. L’Organisation des Nations Unies doit jouer le rôle important de chef de file, surtout par l’entremise des Représentants spéciaux du Secrétaire général.

Au sein de l’Afrique centrale, c’est peut-être dans la région des Grands Lacs que les ravages terribles causés par les conflits, la perte de vies humaines et la destruction d’une région magnifique, diverse et riche en ressources sont les plus visibles. Des accords de paix ont été signés, qui sont progressivement appliqués. Je crains cependant que cette mentalité belliqueuse – faite de méfiance, de récriminations et de compétition – ne soit particulièrement ancrée. Il faut commencer par mettre fin aux conflits armés en République démocratique du Congo et au Burundi, mais il convient de mettre en place un gouvernement de transition en République démocratique du Congo et de le renforcer au Burundi. Mais la consolidation de la paix dépendra d’une coopération régionale plus large. Le Royaume-Uni appuie la proposition en faveur d’une conférence sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Cela pourrait nous aider à constituer un cadre. La volonté de changement doit toutefois provenir des gouvernements de la région. Ils procéderont à ces changements s’ils écoutent leur peuple.

M. Sjøberg (Norvège) (*parle en anglais*) : Permettez-moi avant tout de souhaiter la bienvenue aux ministres des affaires étrangères de la région et aux représentants des divers organismes et institutions.

Leur contribution est très précieuse et importante pour le Conseil dans le cadre de l'examen de la situation dans la région des Grands Lacs et au-delà, alors que les perspectives de paix sont réelles et à portée de main.

Sept des 11 pays de l'Afrique centrale sont déchirés depuis deux décennies au moins par de violents conflits qui ont entraîné des souffrances et des pertes énormes. Alors que les pays commencent à sortir de ces conflits, il est indispensable que les efforts portent sur la consolidation de la paix, en coopération étroite avec la communauté internationale. Les pays de l'Afrique centrale doivent entreprendre un processus de développement aux dimensions politique, sécuritaire, sociale et économique. Un appui extérieur en vue d'élaborer des accords doit coïncider avec un appui pour leur mise en oeuvre pratique.

Les conflits d'Afrique centrale sont reliés entre eux et les stratégies régionales de gestion des conflits sont donc fondamentales. Les efforts déployés par les États de la région pour promouvoir la coopération régionale et la sécurité collective sont encourageants mais il faut faire davantage. C'est aux pays eux-mêmes qu'incombe la principale responsabilité de la consolidation de la paix, mais la communauté internationale peut apporter une aide précieuse à ce processus.

La consolidation de la paix exige le recours délibéré et coordonné à un large éventail d'instruments pour promouvoir une paix stable et durable entre les États et à l'intérieur de chaque État. La Norvège est en faveur d'une démarche globale dans laquelle s'inscrivent des activités destinées à promouvoir la réconciliation, la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Un élément essentiel de la consolidation de la paix est également le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. Les autres questions liées à la sécurité sont le déminage humanitaire, le contrôle des armes légères et la réforme du secteur de la sécurité.

Une autre dimension de la consolidation de la paix à laquelle nous accordons une grande importance est le développement économique et social. Il consiste notamment à trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées. L'infrastructure et les fonctions publiques essentielles doivent être remises en état ou construites. La consolidation de la paix inclut également l'appui à l'éducation, à la santé et à la mise en valeur du secteur productif.

Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la Norvège souligne de nouveau l'importance d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans la prévention des conflits, dans le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. La participation égale des femmes à tous les niveaux de prise de décisions et de mise en oeuvre est essentielle à la réussite de ces efforts.

Nous reconnaissons et apprécions les amples efforts déployés par l'ONU afin de rétablir, de maintenir et de consolider la paix dans la région avec l'aide des différentes missions, des représentants et des envoyés spéciaux et personnels du Secrétaire général. La Norvège continuera d'appuyer le processus tendant à rendre l'ONU plus efficace pour ce qui est de planifier et de réaliser des opérations de paix complexes. Cela signifie qu'il faut renforcer la capacité du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités jouissant d'un rôle opérationnel, tout en veillant à ce que la structure hiérarchique soit tout à fait claire et que les rôles soient bien délimités afin d'accroître la synergie et d'éviter tout chevauchement des efforts. Nous espérons que les États Membres seront ainsi plus disposés à octroyer les ressources financières et humaines nécessaires à ces opérations.

Nous encourageons fermement une coopération étroite entre l'ONU et les institutions financières internationales. Plusieurs des pays de la région ont d'importantes dettes à rembourser, ce qui dans certains cas empêche la pleine participation de ces institutions. La Norvège envisagera d'appuyer des initiatives concernant la dette multilatérale en faveur de ces pays pour faciliter la pleine participation de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du Fonds monétaire international aux efforts de reconstruction et de développement.

La Norvège a mis au point une stratégie pour contribuer aux efforts internationaux coordonnés tendant à promouvoir le règlement des conflits et la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs. Même si nous avons affecté des ressources importantes à cet objectif, celles-ci sont néanmoins

limitées et devraient être utilisées aussi judicieusement que possible.

La Norvège a décaissé 500 000 dollars pour faciliter le dialogue intercongolais. Nous avons également alloué 25 millions de couronnes norvégiennes au Fonds d'affectation spéciale pour le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion dans la région des Grands Lacs, établi par la Banque mondiale en 2002. En outre, notre assistance humanitaire et transitoire à la région s'est élevée à 235 millions de couronnes en 2002.

En dépit des récents progrès importants qui ont été faits vers la paix dans la région des Grands Lacs et au-delà, la situation sécuritaire déplorable qui règne à l'Est de la République démocratique du Congo et au Burundi est extrêmement inquiétante. Ceci pourrait très bien avoir des conséquences négatives sur la sécurité et la stabilité d'autres pays également. Nous craignons que la reprise des combats ne mette en danger les processus de paix. Nous sommes très préoccupés par les rapports faisant état d'une situation humanitaire qui se dégrade rapidement. Nous devons donc tous agir de concert afin de consolider les acquis politiques, pour qu'ils puissent se traduire par des progrès réels sur le terrain.

Enfin, la pauvreté et les conflits violents ont des effets profonds. Nous sommes tous, directement ou indirectement, touchés par leurs conséquences déstabilisatrices. Il est essentiel de contribuer à empêcher que n'éclatent des conflits violents, de poser des jalons pour la paix alors que des conflits continuent de se livrer, et de reconstruire les sociétés après le rétablissement de la paix afin de promouvoir la paix et le développement durable. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui nous aura permis de donner une image plus concrète de ces questions afin qu'il nous soit possible à tous d'agir de concert dans ce sens.

M. Mauriès (France) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous remercier et de vous féliciter pour l'organisation de ce débat, qui est d'une importance fondamentale pour nous et dont les conditions correspondent tout à fait à ce qui nous paraissait souhaitable, notamment l'intervention des ministres des pays de la région, la participation du Président du Conseil économique et social et de représentants des principales agences concernées. La France soutient les propos qui ont été tenus par le Danemark en tant que Président de l'Union européenne.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des conflits de la région ou les efforts qui sont déployés par l'ONU. Je me contenterai de faire part de quelques réflexions inspirées par le suivi de ces dossiers au Conseil et par les interventions des ministres qui se sont exprimés dans la journée.

La coopération avec les États de la région, pour commencer, apparaît de plus en plus comme une nécessité. De fait, le Conseil a su se constituer une relation de travail privilégiée avec les États de la région, et le meilleur exemple est sans doute celui du conflit en République démocratique du Congo, à propos duquel le Conseil a pu établir un véritable partenariat avec les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Ce partenariat s'est progressivement étoffé à la faveur des missions régulières du Conseil sur place et des rencontres à New York, ici même, au moins une fois par an.

La relation de confiance établie entre le Conseil et les États de la région lui permet d'avoir à la fois un contact direct avec la réalité du terrain et un relais pour passer les messages nécessaires – et parfois les avertissements qui s'imposent. De fait, l'effort de tous les pays de la région est nécessaire pour consolider les progrès qu'a enregistrés dernièrement le processus de paix en République démocratique du Congo. Ces progrès, il ne faut pas se le dissimuler, restent encore fragiles.

En effet, tous les États de la région doivent exercer les pressions nécessaires pour que les groupes et factions armés sur lesquels ils ont de l'influence, dans l'est du pays, déposent les armes, et pour que cessent les massacres qui y prennent place.

Le processus de retrait des forces étrangères doit être mené à son terme, car c'est une condition nécessaire au retour à la paix, enfin, dans la région, et les États concernés doivent coopérer pleinement à la mise en oeuvre du programme de démobilisation et de rapatriement et de réinsertion des membres des groupes armés.

Il faut aussi que les parties mettent pleinement en oeuvre les résolutions du Conseil, à commencer par la démilitarisation de la ville martyre de Kisangani : là encore, les États voisins ont un rôle à jouer pour

amener les rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) à se conformer à cette obligation.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) devra se déployer dans l'est du pays, à la fois pour mieux observer la situation sur le terrain, et pour apporter son appui aux processus de retrait et de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR).

Les Congolais, pour leur part, doivent maintenant s'entendre sur les modalités de la transition politique dans ce pays, et arriver à un accord politique incluant toutes les parties.

Enfin, la mobilisation de tous va être nécessaire pour mettre un terme au pillage des ressources du Congo. Comme vient de nous le rappeler le rapport Kassem, le pillage est un des moteurs de ce conflit, et il bénéficie de complicités dans tous les camps : il n'est pas acceptable que les ressources de ce grand pays continuent d'être utilisées pour le plus grand malheur du peuple congolais.

Le processus de paix en République démocratique du Congo n'est pas dissociable du processus engagé au Burundi et là aussi, le Conseil encourage la région dans ses efforts. Le dernier sommet de l'Initiative régionale a permis de progresser vers le cessez-le-feu, et il faut maintenant que les derniers mouvements rebelles récalcitrants cessent les hostilités et négocient de bonne foi.

Le processus en Angola a connu des bouleversements considérables cette année, et pour la première fois, le Protocole de Lusaka est en passe d'être appliqué. Il faut que les Angolais tirent pleinement profit de cette chance historique de permettre un retour de la stabilité et de la prospérité pour tous dans ce pays trop éprouvé par l'histoire.

La République centrafricaine enfin, constitue un bon exemple de coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Une force internationale d'observation va s'y déployer, à la suite d'une initiative régionale menée par le Président Bongo, auquel la France rend hommage. Les chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) l'ont décidé lors du Sommet de Libreville du 2 octobre. Cette force aura un rôle stabilisateur pour le pays et au-delà pour la région tout entière. Il s'agit d'une force d'observation, et non d'interposition, c'est-à-dire que la responsabilité première de la stabilité régionale dépendra avant tout des parties elles-mêmes. Il faudra que ces parties mettent en oeuvre à brève échéance les mesures de confiance qui ont été acceptées au sommet de Libreville, et notamment procèdent à l'éloignement des personnes qui constituent un obstacle aux relations de bon voisinage entre la République centrafricaine et le Tchad. Il importe également que le Président Deby se rende prochainement à Bangui, comme il en a exprimé l'intention.

Notre Conseil a établi un véritable partenariat avec la CEMAC pour le déploiement de cette force. Dans une déclaration présidentielle adoptée vendredi dernier, il a apporté son soutien politique aux États de la CEMAC. Il a encouragé les pays extérieurs au continent à fournir des contributions logistiques ou financières. Notre Conseil a aussi posé les bases d'un bon partenariat entre la force et la présence des Nations Unies sur le terrain : une liaison avec le Bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et le général Cissé est prévue. Le Gabon comme nation-pilote fera rapport au Conseil de sécurité.

Au-delà du suivi de ces crises, de l'engagement du Conseil et de ses partenaires de la région, l'expérience que nous avons accumulée en Afrique centrale nous montre que les questions de sécurité ne sont pas les seules à prendre en compte pour arriver à un règlement définitif. La réussite des processus de paix repose bien sûr, en premier lieu, sur les efforts des parties elles-mêmes, mais tout processus de paix a besoin qu'on lui donne les moyens financiers nécessaires à son succès.

Dans le prolongement des missions qu'il a effectuées dans la région des Grands Lacs, le Conseil a entamé un dialogue fructueux avec la Banque mondiale et avec le Fonds monétaire international (FMI) et nous sommes heureux de constater l'implication croissante des institutions financières internationales ou des agences de développement dans la consolidation des processus de paix dans la région, comme le montrent les décisions récentes prises sur la République démocratique du Congo et le Burundi.

Au-delà des efforts d'urgence, notamment de la Banque et du Fonds, le retour de la stabilité à long terme dans la région passe sans doute, comme d'autres

l'ont déjà souligné, par l'organisation d'une conférence internationale pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Cette conférence associerait à la fois les parties, les États de la région et les membres de la communauté internationale à la définition des mesures à prendre et à la mobilisation des moyens nécessaires pour les mettre en oeuvre. Une telle conférence permettrait d'aborder de manière inclusive les différents aspects des conflits dans l'Afrique des Grands Lacs. Selon la France, le moment est venu de réfléchir aux modalités et conditions de cette conférence. La mobilisation de tous sera nécessaire pour en permettre le succès.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Cameroun.

Le Cameroun s'associe en tous points à la déclaration qu'au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), S. E. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie de la République du Congo a faite ce matin. Je serai donc bref et cela, d'autant plus que je suis le dernier orateur sur la liste et que j'ai hâte de retrouver mes fonctions de Président.

Voici à l'appel du Conseil de sécurité, l'Afrique, dans sa partie centrale, au rendez-vous : au rendez-vous du donner et du recevoir, au rendez-vous des synergies pour le rétablissement et la préservation de la paix grâce au développement, à la prévention, à la gestion, et au règlement des conflits. L'Afrique, dans sa partie centrale, est venue devant le Conseil de sécurité pour dire ce qu'elle est, pour dire sa foi en la coopération avec l'ONU et le Conseil de sécurité en particulier, pour dire également ses attentes.

L'Afrique centrale est venue dire ce qu'elle est : une Afrique certes déchirée par les conflits mais aussi, et surtout, une région qui s'organise pour se développer dans la paix et la stabilité. L'Afrique centrale est, au coeur de l'Afrique, un ensemble géopolitique stratégique, doté naturellement d'immenses ressources tant minières, agricoles, qu'hydrauliques. D'immenses ressources qui, pas toujours pour le grand bien de la sous-région, attisent bien des convoitises.

L'Afrique centrale donne l'impression de ne pas savoir vivre de ses richesses tant elle apparaît comme une zone où le développement est compromis du fait de nombreux conflits. Cela a été relevé par tous les intervenants qui m'ont précédé : 7 des 11 pays qui composent la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sont en proie ou commencent seulement à sortir de conflits particulièrement dévastateurs.

Que de pertes en vies humaines! Que d'infrastructures de communication et de production détruites! Quel gâchis pour cette biodiversité unique si utile à la préservation et à l'équilibre de l'écosystème mondial!

L'Afrique centrale est donc une région déchirée par des conflits, mais cette situation n'est pas une fatalité. Même si tel était le cas, l'Afrique centrale refuse cette fatalité parce qu'elle a dit non à la guerre, non au confit. L'Afrique centrale refuse cette fatalité parce qu'elle veut enfin vivre de ses ressources dans la paix et la stabilité. Et c'est là le deuxième trait de l'Afrique centrale, une région organisée pour la paix et le développement.

D'où la revitalisation de la CEEAC. D'où également la mise en place d'institutions de promotion de la paix : le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale qui s'appuie par ailleurs sur le mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC), la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et la Commission de défense et de sécurité. L'Afrique centrale qui se présente devant le Conseil de sécurité est donc un partenaire en mesure de répondre aux exigences des Articles 52 et 53 de notre Charte favorisant le règlement des conflits à l'échelon régional. Le tout maintenant, c'est de renforcer les structures ainsi mises en place. C'est de stimuler les actions combinées avec l'Organisation des Nations Unies.

Ayant dit au Conseil ce qu'elle est, l'Afrique centrale saisit l'occasion de ce débat pour – et c'est le deuxième point de mon propos – professer sa foi en la coopération avec l'ONU, pour appeler de tous ces voeux cette coopération avec l'ensemble du système des Nations Unies. Comment en serait-il autrement?

Les tâches de développement et de paix exigent des moyens immenses et des interventions multiples, d'où la nécessité de la coordination entre le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales. Comment en serait-il autrement lorsque, le Secrétaire général l'a dit, le maintien de la paix a acquis une dimension régionale?

> « Il est naturel d'attendre des États africains qu'ils jouent un rôle directeur dans leur région et, dans plusieurs situations, ils ont répondu courageusement au défi.
>
> ...
>
> Ce qui n'est ni naturel, ni même juste, est de s'attendre à ce que les Africains réalisent ces tâches sans aide. » (*S/PV.4081, p. 3*)

Ainsi s'exprimait, devant notre Conseil, le Secrétaire général, le 15 décembre 1999.

La Déclaration du Millénaire prend donc ici tout son sens : nos chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement, *inter alia*, de soutenir les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique. C'est sur la base de cette Déclaration et confiant en les engagements solennels pris par les chefs d'État et de gouvernement que l'Afrique centrale voudrait dire ses attentes, et c'est le troisième et dernier point de ma déclaration. Les chefs d'État et de gouvernement ont parlé au Sommet du Millénaire et bien parlé. Aujourd'hui, c'est le temps d'agir. Lors de la rencontre du 13 septembre 2002 entre le Président Bush et les chefs d'État de l'Afrique centrale à New York, le Président du Cameroun, S. E. Paul Biya, a dégagé les domaines d'interventions ouverts à la coopération internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité dans notre sous-région.

Dans un souci de clarté et de concision, je regrouperai tout cela en deux rubriques. Le premier domaine de coopération : c'est le renforcement des capacités de la sous-région et cela, grâce à la formation des troupes, à l'échange de personnel et des arrangements en matière de partenariats dans le domaine logistique, au renforcement de la capacité de disposer et de déployer assez rapidement des stocks, grâce à l'instauration d'une coopération avec les autres sous-régions africaines. Je précise que l'Afrique centrale est la seule région dont les membres appartiennent à plusieurs ensembles, ce qui montre bien la centralité de sa position.

Enfin, grâce à l'opérationnalisation du COPAX, du MARAC et de la FOMAC, le Conseil, par son appui unanime au déploiement d'une force internationale d'observation à la frontière République centrafricaine-Tchad, trace la voie dans laquelle il nous faut persévérer.

Le deuxième point, c'est l'appui aux accords de paix. Dans d'autres régions du monde, le Cameroun l'a dit ici même, le 15 décembre 1999, la signature d'accords de paix s'accompagne toujours d'un montage financier pour aider à la solution des problèmes en suspens. Nous le savons tous, quand la guerre entre par la fenêtre, la paix et le développement fuient par la porte. Les nombreux conflits qui affectent l'Afrique centrale ont désorganisé le tissu économique et social de la sous-région. Le triptyque démobilisation, démilitarisation et reconstruction–réinsertion, préconisé par l'ONU en pareille situation, prend ici tout son importance. Tout retour définitif de la paix dans la région en dépend largement.

À ce sujet, le programme de DDR proposé par la Banque mondiale mérite d'être salué. Sa mise en oeuvre rapide permettrait aux pays de l'Afrique centrale de reconstruire leurs économies et de refaire ainsi leur retard. Tout ceci exige une présence visible et matérielle de l'ONU en Afrique centrale.

C'est pour cela que nous pensons que l'ONU devrait articuler sa stratégie sur un état des lieux dressé non pas à partir de la première Avenue, mais sur place en Afrique centrale. D'où l'importance et l'urgence de l'envoi d'une mission interinstitutionnelle sur le terrain.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du distingué représentant de Singapour. Son intervention rend plus que jamais actuelle la proposition faite par le Cameroun devant ce Conseil, en décembre 1999 et en janvier 2002. Cette proposition consistait – et consiste – en la mise en place, au niveau du Secrétariat général, d'une structure en charge du suivi des questions africaines. En cela, notre Organisation s'inspirerait des expériences fort réussies de la Banque mondiale.

L'Afrique centrale voudrait profiter de ses immenses ressources, dans la paix et la stabilité. Elle veut jouer son rôle de charnière et de pilier de l'intégration africaine. Elle compte pour cela sur la coopération et l'appui ferme, résolu et concret de la communauté internationale, et plus particulièrement du système des Nations Unies.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil se souviendront que lors de nos consultations, et comme le reprend le document

d'orientation qui leur a été transmis dans la perspective de cette réunion, il avait été convenu que notre débat de ce jour serait sanctionné par une déclaration du Président. Le projet de déclaration, qui va intégrer les vues et les observations qui ont été formulées au cours de nos discussions, leur sera communiqué dès ce soir pour leurs commentaires.

En attendant, il m'a semblé qu'en présence des autres Membres de notre Organisation, et tout particulièrement en présence des ministres de l'Afrique centrale, et des représentants des institutions internationales, qui nous ont fait l'honneur de participer à ce débat, je me devais de tirer quelques conclusions préliminaires de nos assises d'aujourd'hui.

L'objectif de notre réunion était, comme les membres s'en souviennent, d'étudier les voies et moyens de renforcer les partenariats déjà existants et forts créatifs entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale au sens de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Nos discussions ont identifié plusieurs causes à l'origine des conflits, qui ont secoué et affectent encore la région depuis deux décennies. Tous les intervenants ont réaffirmé le lien inextricable entre la pauvreté endémique, l'émergence et le prolongement des conflits en Afrique centrale. Nos assises ont confirmé l'embellie qui se dessine dans tous les conflits majeurs qui secouent la sous-région et qui découle d'un engagement politique plus résolu des dirigeants de l'Afrique centrale et des autres pays intéressés. Cette nouvelle donne induit des mesures de consolidation de la paix telles que la démobilisation, le désarmement, la réinsertion et la reconstruction. Toutes ces mesures exigent d'importants moyens financiers qui ne peuvent être mobilisés qu'avec l'appui du système des Nations Unies et de toute la communauté des bailleurs de fonds.

Tous les intervenants ont marqué leur appréciation pour l'engagement renouvelé de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à accompagner, à court, moyen et long terme, les opérations postconflit en Afrique centrale.

Le Conseil a entendu l'appel unanime des États de l'Afrique centrale pour un appui décisif de la communauté des Nations Unies aux efforts endogènes de la sous-région dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, tout en soulignant l'importance dans ce cadre de rendre opérationnel le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX).

Les intervenants ont salué l'initiative récente entre les États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) par laquelle ils ont préconisé la mise sur pied d'une force d'observation et de sécurisation en vue d'apaiser la situation entre la République centrafricaine et le Tchad. Les États de l'Afrique centrale fondent l'espoir que les engagements annoncés aujourd'hui seront effectivement concrétisés, voire renforcés. Le voeu a été exprimé d'assurer un suivi concret des présentes délibérations du Conseil.

Le Conseil a souligné l'importance de parvenir à une synergie des efforts, d'assurer la cohérence et la cohésion de l'action sur le terrain. À cet égard, la nécessité d'un coordonnateur général du système des Nations Unies pour l'Afrique centrale a été largement affirmée. La réunion a invité le Secrétaire général à élaborer un rapport pertinent sur la situation générale en Afrique centrale, qui prendrait en compte les analyses découlant des conclusions d'une mission interinstitutions d'évaluation, qui se rendrait sur le terrain ainsi que les idées novatrices énoncées au cours du débat d'aujourd'hui.

Je voudrais enfin relever, pour m'en féliciter, l'engouement et le niveau particulièrement élevé de la participation à cette séance publique sur le renforcement du partenariat entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité.

Je remercie tous ceux qui ont contribué au débat d'aujourd'hui, lequel débat a montré clairement que le Conseil de sécurité et les Membres de l'Organisation des Nations Unies demeurent résolument aux côtés des peuples des Nations Unies qui sont en Afrique centrale.

Ceci est très réconfortant pour notre région qui, à travers ses représentants, a – selon l'expression de l'un d'entre eux – exprimé devant vous ses espérances fortes. Notre débat a montré que nous étions tous décidés à agir, et à agir vite.

Je convie le Secrétariat à se mettre au travail pour que dans les prochains mois certains résultats se fassent voir.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 30.